
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Mercredi 29 novembre 2006, à 17 h

Présidence de M. Roberto Broggin, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, vice-président, *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *M^{me} Linda de Coulon*, *MM. Jean-Louis Fazio*, *Jean-Marie Hainaut*, *André Kaplun*, *Jean-Luc Persoz*, *Thierry Piguet*, *Frédé Savioz* et *Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *MM. Pierre Muller* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 16 novembre 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 28 novembre et mercredi 29 novembre 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous informe que notre collègue M. André Kaplun est à l'hôpital. Nous lui souhaitons bon courage dans sa maladie et de recouvrer la santé. M. le conseiller administratif Patrice Mugny est absent pour toute la soirée, étant grippé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Nous allons maintenant donner lecture d'un message de remerciement rédigé par notre collègue M. Jean-Charles Rielle, concernant la Cité des métiers et des formations. Je donne la parole à l'un de nos secrétaires, M. Rubeli.

Lecture du message:

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Permettez-nous, au nom du bureau du Conseil municipal, de saluer la présence de notre Ville à la dernière Cité des métiers et des formations, qui s'est tenue à Palexpo, lors de la Foire de Genève, du 13 au 19 novembre dernier. Notre Ville a su répondre avec justesse et compétence à l'appel du Canton, et notamment du Département de l'instruction publique, ainsi qu'à celui de l'Union des associations patronales genevoises et de la Communauté genevoise d'action syndicale en participant activement à cet événement, événement qui s'est caractérisé par la qualité des exposants, leur savoir-faire, le plaisir et la fierté de présenter leur profession – toutes professions confondues – et d'afficher ainsi leur respect des jeunes et de leur avenir.

C'est près de 80 000 visiteurs, dont 35 000 jeunes du sixième au onzième degré, soit les six années primaires, tout le cycle d'orientation et la première année du postobligatoire, qui se sont rendus à Palexpo pour visiter cette exposition. Il faut rajouter plus de 6000 jeunes des autres cantons.

Notre Ville était fort bien représentée, que ce soit par le corps du Service d'incendie et de secours (SIS), le Service des agents de ville et du domaine public, la Délégation à la petite enfance et la Délégation à la jeunesse, qui ont relevé le

défi d'accueillir avec plus de 1000 places assises nos jeunes, notamment durant quelque repos bien mérité après avoir inlassablement arpenté les allées et autres stands.

Pour terminer, permettez-nous de saluer l'un des nôtres, Jean-Charles Lathion, directeur à la direction générale de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, qui a été l'une des chevilles ouvrières incontournables de cette magnifique Cité des métiers. Qu'il soit chaleureusement remercié de son travail visionnaire et performant!

Le président. Merci, Monsieur le secrétaire. Mesdames et Messieurs, je vous annonce également l'absence de M. Tornare à cette séance de 17 h. Il représente la Ville de Genève à l'Association des communes genevoises. Enfin, la chorale du Conseil municipal répètera de 19 h à 19 h 15, en prévision de la fête de l'Escalade.

3. Questions orales.

M. André Hediger, maire. Mesdames et Messieurs, hier soir, M. Oberholzer a posé une question à propos d'un stand de l'Eglise de scientologie dressé samedi passé dans les Rues-Basses. Oui, une autorisation a été donnée, car le Service des agents de ville et du domaine public ne fait pas de discrimination qu'il s'agisse de la scientologie ou de toute autre Eglise. Ce mouvement a les mêmes droits que les autres Eglises, c'est-à-dire qu'il peut tenir un stand dans les rues, notamment les Rues-Basses, s'il en fait la demande. Une permission a donc été délivrée pour le 25 novembre, en connaissance de cause. Ce qui est interdit, c'est le prosélytisme, et les conditions de l'autorisation le mentionnent d'ailleurs expressément. Pour sa part, le service n'a pas constaté de prosélytisme samedi passé, mais, compte tenu des propos de M. Oberholzer, il ira vérifier samedi prochain si le stand en question respecte bien les conditions de la permission. En effet, une nouvelle demande d'autorisation a été déposée pour cette date.

Hier soir, M^{me} Marguerite Contat Hickel a demandé ce qu'il en était de la motion M-594, intitulée «L'information sur «J'y vis, j'y vote» et sa concrétisation n'est pas le cadet de nos soucis!», et si des mesures avaient été prises par le Conseil administratif. Nous avons essayé de dresser le relevé de tout ce qui a été fait en la matière. Tout d'abord, je le rappelle, le Conseil administratif a lancé, au printemps 2005, une campagne originale de sensibilisation. En effet, la Ville a choisi de mettre en valeur l'apport des étrangers à partir des noms des rues, en posant une deuxième plaque au-dessous de la plaque existante.

En 2001 déjà, la Ville avait d'ailleurs tenu à sensibiliser le public de la même manière sur le thème «Genève, ville d'intégration» en placardant sur les murs de la cité une série de questions afin d'interpeller la population sur ce thème. Par ailleurs, au printemps dernier, nous étions aussi partie prenante quand l'Association des communes genevoises (ACG) a élaboré un dépliant d'information intitulé *Oui à Genève, un résident étranger peut voter dans sa commune*. De manière succincte et ludique, ce dépliant rappelle en quelques phrases, agrémentées de dessins, les nouveaux droits et les démarches à effectuer. A la fin du mois d'août 2006, la Ville de Genève l'a adressé, accompagné d'une lettre du Conseil administratif, aux résidentes et résidents étrangers qui peuvent voter sur le plan communal. Enfin, Madame Contat Hickel, le Département des institutions a édité, au mois de septembre, une brochure explicative intitulée *Je vote!*, à quelques semaines des votations communales du 22 octobre 2006. Ce département prépare, en collaboration avec l'ACG, une nouvelle publication destinée à paraître à la veille des élections communales du printemps 2007.

Enfin, dans quelques jours, le tout-ménage *Vivre à Genève* paraîtra, avec un cahier spécial consacré au vote des étrangers. Vous en aurez la primeur, Madame, puisque je vous le donnerai tout à l'heure, si vous voulez. J'espère avoir répondu en ce qui concerne les différentes actions entreprises par le Conseil administratif.

Hier soir, M. Buschbeck a posé une question à propos des stades: pourquoi sont-ils fermés de nombreux mois dès la fin du championnat? Ne pourrait-on pas les maintenir ouverts? Monsieur, Buschbeck, à la fin du premier tour du championnat, à peu près entre la mi-novembre et la fin novembre, les entraînements s'arrêtent selon la décision même des clubs. Il est vrai que l'horaire d'ouverture dépend un peu des clubs. Nous accordons souvent des prolongations jusqu'à la fin du mois de novembre, voire jusqu'à la mi-décembre sur demande des clubs auprès des responsables des stades. La reprise est fixée en principe au début du mois de février.

Il faut noter, Monsieur Buschbeck, que, ces dernières années, la plupart des équipes ont arrêté leur entraînement après la mi-novembre. Nous l'avons vérifié avec les plannings et divers renseignements obtenus des clubs. Mais les clubs les plus assidus continuent à jouer et ils sont alors regroupés sur un ou deux soirs, afin de réduire les coûts d'éclairage. Ces coûts sont très élevés, comme vous le savez, et nous ne pouvons pas nous permettre d'allumer des stades pour quatre personnes!

Le Service des sports profite de cette période de pause pour remettre en état les locaux – peintures, carrelages – et les équipements – buts, filets, outillage, etc. Cela permet en outre aux collaborateurs de reprendre les heures supplémentaires accumulées durant la pleine saison. Après les fêtes, les clubs trouvent des solu-

tions et s'inscrivent dans les salles de gymnastique. Pour les équipes de juniors Inter, première ligue et deuxième ligue, que vous connaissez bien je crois, le service propose, en dehors de cette période et sur demande écrite, les terrains en matière stabilisée du Bout-du-Monde et le terrain synthétique du Centre sportif du Bois-des-Frères. La section exploitation tient tous ces plannings d'entente avec les clubs. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Hier soir, une question m'a été posée par le conseiller municipal Rossiaud au sujet d'une arcade de 24 m² louée à l'association Lo'13'To, représentée par M^{me} Imane L., pour le prix mensuel de 300 francs. Cette association est active dans le domaine du développement durable et du commerce équitable. Elle offre en outre des activités culturelles, avec une petite bibliothèque, semble-t-il, et un espace de détente thérapie manuelle. On appelle cela salon de massage, je ne sais pas... (*Rires.*)

Durant la période des travaux qui viennent de débiter, la Gérance immobilière municipale (GIM) a proposé la location d'un appartement de deux pièces sis rue des Gares 19, pour y stocker le matériel et les produits, moyennant un loyer mensuel de 286 francs. D'accord pour la rocade. Signalons que M^{me} L. loue une arcade de 36 m² à la rue des Gares 19 pour 300 francs par mois, où elle développe les mêmes activités qu'au 17, rue des Gares. Mais ce n'est pas fini... Il convient en outre de préciser que M^{me} L. loue depuis 1996 un logement de trois pièces sis au cinquième étage de la rue des Gares 17. C'est donc son troisième bail, bail précaire, pour le prix mensuel de 350 francs. Ce logement sera transformé et il comptera cinq pièces après la rénovation... Vous me suivez toujours, Monsieur Rossiaud? (*M. Rossiaud acquiesce.*) D'accord.

Enfin, élément intéressant – c'est à noter – il est indiqué que le domicile légal de M^{me} L. est situé au 20, rue de Montbrillant – quatrième bail – où elle loue un cinq-pièces. Vous me suivez toujours, Monsieur Rossiaud? C'est toujours correct? (*Remarque de M. Rossiaud.*) Pour être complet, on saura que son ex-époux – elle est divorcée – est aussi locataire de la Ville de Genève, donc cela fait encore un cinquième bail par effet secondaire...

S'agissant de l'arcade de 40 m² sise rue des Gares 17, elle fait l'objet d'une prestation en nature d'une valeur mensuelle de 957 francs, soit 287 francs le mètre carré par an, au profit de Biotek, association active dans le domaine de la prévention de la santé, la vente de produits biologiques et compléments alimentaires. Durant la période des travaux, le loyer des deux arcades ne sera pas prélevé, puisque les lieux devront être libérés. Après la rénovation, le loyer appliqué sera celui fixé dans la proposition PR-350 pour la rénovation de l'immeuble d'habitation de la rue des Gares 17, que vous avez votée ici, c'est-à-dire 275 francs le mètre carré par année.

Pour terminer, les engagements pris avec M^{me} Imane L. portent uniquement sur la location d'un appartement de deux pièces à la rue des Gares 19, après la rénovation de ce dernier, si elle le désire. Vous le voyez, Monsieur Rossiaud, la GIM n'est pas avare de mises à disposition de locaux pour cette dame! Nous avons proposé ce qu'il fallait, puisque les tarifs sont bas et parfaitement corrects. Alors, avant de poser les questions et de laisser poindre un procès d'intention vis-à-vis de la GIM, vous conviendrez avec moi que, lorsqu'on a cinq appartements, on peut être agréable et courtois avec la GIM.

M. Eric Rossiaud (Ve). J'ai effectivement trouvé des éléments de réponse dans tout ce que M. Muller a bien voulu, au-delà de la question et au-delà du respect de la sphère privée, nous annoncer quant à la rénovation du 17, rue des Gares. Vous transmettez, Monsieur le président, qu'il ne me paraît pas particulièrement correct, quand on parle d'associations, de dériver sur des personnes physiques qui les représentent.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que la Ville de Genève est bailleresse en l'occurrence. De ce fait, elle se doit de respecter ses engagements et de reloger les personnes au prix qu'elle avait indiqué. J'ai bien noté que c'était le cas et je regrette les digressions du magistrat.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je veux simplement répondre à M. Norer, qui s'interrogeait sur l'entretien du passage de la Tour, dans le quartier de Cluse-Roseraie. Je vous ai donné la réponse directement, Monsieur, mais je la réitère ici plus officiellement. La Voirie passe effectivement sur le cheminement qui est du domaine public, mais elle n'intervient pas sur les cours qui donnent sur ce chemin, puisqu'il s'agit de domaines privés. J'ai pris note du fait que, selon vous, la régularité de ces passages mériterait d'être plus soutenue et mieux vérifiée. Nous sommes convenus de le faire dès le mois prochain.

Monsieur Chevalier, vous me demandiez hier la date de l'inauguration de la nouvelle place des Nations. Je vous ai répondu que ce serait au mois de mars, sans avoir en tête le jour précis. Je peux vous confirmer ce soir que cette inauguration aura lieu le 29 mars 2007. Vous en aurez bien entendu confirmation le moment venu, grâce une invitation adressée à l'ensemble du Conseil municipal. J'espère que vous serez nombreux à participer à cette manifestation.

Nous organiserons une grande fête et, à cette occasion, un hommage sera rendu à René Cassin et à l'association attachée à son œuvre. Il fut, comme vous le savez certainement, le principal rédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 et un acteur actif de l'élaboration de la

Convention européenne des droits de l'homme. Handicap International se joindra certainement à nous, puisque cette association est propriétaire de l'œuvre de l'artiste Berset, cette fameuse chaise dont nous parlions hier soir.

4. Proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2006 en vue du boucllement du crédit extraordinaire de 2 150 000 francs destiné à la réalisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections du Musée d'art et d'histoire, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 95 915 francs (PR-512).

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte de ce crédit extraordinaire terminé, soit la partie dont la responsabilité incombe au département municipal des affaires culturelles, à savoir:

Crédit géré par le Musée d'art et d'histoire (MAH):

OTP: I340001101 Charles-Galland 2 rue, MAH
crédit voté: 2 150 000 francs
date de vote: 23 juin 1987
dépensé: 2 245 915 francs
solde: – 95 915 francs

Le second crédit est géré et sera bouclé par la Direction des systèmes d'information:

OTP: I170005101 Charles-Galland 2 rue, MAH
crédit voté: 1 000 000 de francs
date de vote: 23 juin 1987
dépensé: 1 065 589,95 francs
solde: – 65 589,95 francs

Boucllement

Le Musée d'art et d'histoire a géré la partie du crédit relative à la réalisation de l'inventaire, et la Direction des systèmes d'information ce qui concernait les équipements et les logiciels.

Rappel des dépenses prévues

Proposition du Conseil administratif au Conseil municipal PR-360 du 4 mars 1987.

Rapport de la commission des beaux-arts au Conseil municipal PR-360 A présenté le 2 juin 1987.

Le crédit de 3 150 000 francs était destiné à financer: Fr.

– la réalisation de l'inventaire (frais de personnel, locaux et matériel divers)	2 150 000
– l'informatisation de l'inventaire (acquisition d'équipements et de progiciels)	<u>1 000 000</u>
soit un crédit total pour l'inventaire des collections de	3 150 000

Dépenses effectives de la partie gérée par le MAH

PFQ 42.07.1 Crédit extraordinaire, selon proposition de crédit PR-360, votée par le Conseil municipal le 23 juin 1987	2 150 000
Dépenses	<u>2 245 915</u>
Différence	95 915

Cette différence correspond aux salaires et charges sociales de huit collaborateurs durant le dernier trimestre de 1999. Elle est justifiée par la volonté de ne pas interrompre les travaux en cours d'année et de maintenir le projet en activité par l'inscription des moyens nécessaires au budget de fonctionnement 2000. Cette mesure évite aussi de perdre le personnel formé et spécialisé avec comme objectif de pouvoir le régulariser à moyen terme.

D'autres facteurs peuvent aussi expliquer ce dépassement:

- le projet a été mis en œuvre dès 1988 et s'est prolongé sur une dizaine d'années; aucune indexation des salaires n'a été prise en compte;
- dès le départ, d'importants problèmes technologiques se sont posés, retardant d'autant le vrai démarrage du projet; ils ont été résolus au moment de la mise en œuvre de la solution Musinfo;
- le travail réalisé a mis en évidence que l'informatisation de l'inventaire n'est en réalité pas un projet exceptionnel, mais qu'il s'agit d'une mission de base et permanente et évolutive qu'il convient d'intégrer à la structure et au budget de fonctionnement de nos musées.

Conclusions

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Approuve le bouclement du compte relatif au crédit extraordinaire de 2 150 000 francs, voté le 23 juin 1987 (proposition PR-360), destiné à la réalisation et à l'informatisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections du Musée d'art et d'histoire, et décide du vote d'un crédit complémentaire de 95 915 francs.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2008, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

5. Proposition du Conseil administratif du 1^{er} novembre 2006 en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif au projet d'agrandissement et de rénovation du Musée d'ethnographie (PR-513).

Exposé des motifs

1. La situation du Musée d'ethnographie

Le Musée d'ethnographie a été créé en 1901 par le professeur Eugène Pittard (1867-1962), fondateur de la chaire d'anthropologie de l'Université de Genève. Le fonds du musée provenait des anciennes collections ethnographiques de Genève remontant, pour les pièces les plus anciennes, à la Réforme et fut enrichi de nombreux legs, achats et dons, ainsi que d'une documentation considérable, pour devenir l'un des plus grands musées d'ethnographie de Suisse. Installé initialement au parc Mon-Repos, dans la villa Plantamour, il s'est rapidement trouvé trop à l'étroit. En 1941, il fut réinstallé dans l'ancienne école du boulevard Carl-Vogt, où il partageait ses locaux avec le département d'anthropologie de l'Université. En 1967, pour faire de la place au musée, ce dernier fut déplacé dans un immeuble du quartier des Acacias. Mais l'expansion du musée se poursuivit. En 1976, la Ville acquit la villa Lombard, au chemin Calandrini à Conches, pour lui servir d'annexe. Toutefois, les autorités étaient bien conscientes, dès cette époque, que seule une nouvelle construction conçue spécifiquement en fonction des besoins propres du musée pourrait résoudre valablement les problèmes de fond posés à l'institution: manque chronique de place, dépôts inadaptés et insalubres pour conserver de précieuses collections comportant un grand nombre de pièces délicates, locaux exigus et mal conçus tant pour déployer des expositions et accueillir le public que pour loger les activités du personnel dans des conditions de travail et de sécurité correspondant aux normes actuelles.

Nombre de démarches se sont succédé depuis le début des années 1980 pour doter le musée d'ethnographie d'un bâtiment adapté à ses fonctions multiples. La dernière en date – le projet de la place Sturm – s'est soldée par un échec, le 2 décembre 2001, lorsque les électrices et électeurs de la ville de Genève ont accepté le référendum lancé contre le crédit de construction d'un nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm pourtant approuvé par le Conseil municipal.

Or la nécessité d'un nouveau bâtiment pour le Musée d'ethnographie n'avait été mise en cause ni par la campagne référendaire ni par le verdict, puisque seuls étaient contestés le coût et l'emplacement du futur musée. Au contraire, la motion M-249 votée le 13 mars 2002 par le Conseil municipal demandait au Conseil administratif de déposer un nouveau projet. Par ailleurs, l'enquête menée en 2004 par l'institut MIS Trend auprès d'un échantillon représentatif – 800 personnes habitant Genève et âgées de 16 à 74 ans – montra que le Musée d'ethnographie

arrivait en tête des priorités de la population en matière de nouveaux équipements culturels.

Pour sa part, le Conseil administratif de la Ville de Genève avait réagi dès la fin de l'année 2001 en reprenant l'étude d'une nouvelle construction, adaptée aux missions d'un musée digne du XXI^e siècle et d'une cité internationale, c'est-à-dire apte à loger de façon moderne et performante la conservation et l'exploitation des collections, la recherche scientifique et l'accueil du public. Il estime en effet que Genève ne peut pas se passer d'un espace dédié à la mise en valeur d'un patrimoine culturel de l'humanité, riche et diversifié, réuni grâce à l'effort collectif de nombreuses générations de Genevois au cours des siècles et offert au dialogue entre les cultures d'ici et d'ailleurs, d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Un nombre important d'habitants d'origine étrangère, de résidents temporaires et de visiteurs de passage font de Genève un carrefour des cultures du monde. Le Musée d'ethnographie est l'expression de cette ouverture à tous les horizons. Il participe à l'effort éducatif, au développement collectif, à la solidarité, à l'offre touristique et à l'essor économique de la région. De nombreuses villes d'Europe l'ont compris et misent aujourd'hui sur de tels musées pour développer leur attrait.

En préparation d'un nouveau projet, le bâtiment du boulevard Carl-Vogt a été provisoirement fermé, les expositions permanentes ont été démontées et toutes les collections, y compris celles qui étaient stockées ailleurs en ville, ont été emballées et réinstallées dans un dépôt aménagé aux Ports francs. Cette opération complexe s'est accompagnée d'un inventaire systématique des collections avec, pour chaque objet, photographie, saisie informatique d'une fiche et reconditionnement. Les collections dans leur totalité seront prochainement accessibles au public par consultation sur Internet à travers une base de données informatisée. Mais le dépôt des Ports francs étant en location et n'offrant pas des conditions climatiques idéales, il reste impératif de trouver une autre solution pour la conservation des collections à long terme. Un projet global d'entreposage de l'ensemble des collections patrimoniales de la Ville de Genève est d'ailleurs à l'étude.

Malgré ces conditions difficiles, le musée a maintenu ses expositions et autres manifestations publiques à l'annexe de Conches et en investissant des lieux de culture qui voulaient bien l'accueillir (Théâtre Saint-Gervais Genève, Maison des arts du Grütli, Théâtre du Loup, Musée Baur, etc.). Au terme du déménagement des collections aux Ports francs, il a organisé en juin-octobre 2004, dans les locaux vidés et délabrés du bâtiment de Carl-Vogt, une exposition de clôture de l'opération intitulée «Sans objets. Cent objets».

Enfin, dans l'attente d'un nouveau projet, le Conseil administratif a fait exécuter un rafraîchissement minimal des locaux du boulevard Carl-Vogt. Celui-ci a commencé à la fin des opérations de déménagement en décembre 2004 et il

s'est achevé en juin 2005. Le musée a rouvert ses portes en novembre 2005 avec une exposition intitulée «Nous autres» qui rencontre un très vif succès auprès du public.

2. *La recherche d'une solution*

En 2002, le Conseil administratif de la Ville de Genève, le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et l'Association des communes genevoises (ci-après les autorités) ont créé un groupe de travail chargé d'étudier un nouveau projet.

Il faut rappeler que les conditions du legs de Marie-Madeleine Lancoux destiné au Musée d'ethnographie imposaient la recherche rapide d'une nouvelle solution, car un délai de cinq ans avait été fixé par la légataire pour participer au coût de la construction d'un nouveau musée. Passé ce délai, échu le 5 février 2005, le legs doit être affecté exclusivement à la rénovation des bâtiments de Carl-Vogt et/ou à leur agrandissement. La propriété Lancoux ayant fait l'objet d'une vente le 8 octobre 2003, un montant de 9 millions de francs est désormais disponible pour faire avancer le projet.

Le 26 septembre 2003, les réflexions du groupe de travail ont abouti à un rapport adressé aux autorités. Celui-ci conclut à la nécessité pour Genève de disposer d'une institution culturelle de pointe dans le domaine de l'anthropologie et de l'ethnologie, non seulement pour mettre en valeur les inestimables collections genevoises dans ces domaines, mais surtout pour développer l'ouverture scientifique et documentaire de Genève au monde et à l'infinie diversité de ses cultures. Cette institution doit permettre de faire coïncider la vocation internationale de Genève et ses missions intellectuelles.

Dès lors, une convention tripartite a été signée le 20 novembre 2003 par les autorités avec, pour objectif, de poursuivre le projet de construction d'un nouveau musée sur la base d'une responsabilité partagée entre la Ville, l'Etat et les communes genevoises, tant en ce qui concerne le mode de validation du projet que le statut juridique de la future institution, son mode de financement et la conduite du projet architectural (voir annexes).

A cette fin, le programme du futur musée a été entièrement redéfini par le nouveau directeur du Musée d'ethnographie entré en fonction en 2003. Sur cette nouvelle base, le Conseil administratif, le Conseil d'Etat et l'Association des communes genevoises ont fixé un plafond de 60 millions de francs pour construire un nouveau musée de 9000 m².

Durant l'année 2005, les travaux du groupe de travail ont été suspendus dans l'attente de l'entrée en fonction du nouveau directeur du Musée d'ethnographie, le 1^{er} février 2006.

3. *Le projet culturel*

L'ethnographie et l'anthropologie sociale et culturelle ont contribué depuis plus d'un siècle à construire un autre regard. Plus que jamais, le Musée d'ethnographie est un lieu essentiel à la réflexion sur les sociétés et à la compréhension des faits sociaux et culturels. C'est cette mission séculaire que le Musée d'ethnographie de Genève poursuivra au cœur de la région métropolitaine lémanique, au service des citoyennes et des citoyens et de leurs hôtes.

Le projet d'agrandissement (voir annexes) repose sur l'évaluation des besoins fonctionnels du Musée d'ethnographie pour poursuivre le développement de sa mission de conservation, de recherche et de diffusion. En particulier, la mission de diffusion nécessite de nouveaux espaces pour répondre à la forte demande du public et y organiser simultanément des expositions de synthèse et de référence, ainsi que des expositions ponctuelles.

Un agrandissement du bâtiment actuel permettrait aujourd'hui au Musée d'ethnographie de renouer véritablement avec sa vocation prospective et internationale souhaitée par son fondateur Eugène Pittard:

- mettre en valeur l'immense patrimoine culturel de l'humanité réuni par les chercheurs et les collectionneurs genevois;
- animer le dialogue entre les cultures et les communautés;
- stimuler la réflexion sur les enjeux sociaux et culturels de notre quotidien et construire un avenir collectif.

Ainsi, la surface utile du Musée d'ethnographie passera à 8160 m² (actuellement de 2427 m²), dont 5300 m² exclusivement destinés aux espaces publics (salles d'exposition, salles de spectacle et de conférence, bibliothèque, hall, boutique et café, etc.). Les espaces privatifs (bureaux, locaux d'inventaire, ateliers, etc.) bénéficieront d'une surface de 2860 m² au lieu des 1038 m² actuels. La surface totale après agrandissement, incluant les zones de circulation et les installations techniques, s'élèvera à 9384 m². Ces chiffres sont indicatifs, ils seront nécessairement adaptés en fonction des partis pris architecturaux.

Si le coût global de construction du musée a été revu à la baisse par rapport au projet de 2001, la planification financière de son fonctionnement fera l'objet d'une attention particulière. L'adaptation de son budget, liée à l'extension des surfaces, devra intégrer l'entretien et le chauffage économique du bâtiment (concept Minergie), la mise en gérance du restaurant/caféteria et de la boutique, la recherche systématique de mécénat et de sponsoring.

4. *Le site du futur Musée d'ethnographie*

Le groupe de travail a étudié 14 sites potentiels de construction du nouveau bâtiment, en fonction d'un ensemble de critères allant des disponibilités foncières

res à la proximité d'équipements collectifs. Lors de la synthèse des études, les autorités en ont retenu quatre: l'esplanade de la patinoire des Vernets, la pointe de la Jonction, l'ancien site des Services industriels de Genève à la Coulouvrenière occupé par Artamis et l'emplacement actuel du Musée d'ethnographie au boulevard Carl-Vogt.

Le 4 mars 2004, au Palladium, les autorités ont fait une présentation publique des sites retenus, en exprimant leur faveur à celui de l'actuel musée, au boulevard Carl-Vogt, pour des raisons de centralité urbaine et de proximité d'autres institutions culturelles ainsi que d'une possibilité éventuelle de réutilisation de l'édifice actuel.

Ce choix implique l'alternative entre le maintien avec extension du bâtiment existant et sa démolition/reconstruction.

Dans le premier cas, des travaux de réhabilitation très importants seraient nécessaires sans que soit levé le handicap d'un dispositif qui à l'époque s'avéra déjà mal adapté à sa fonction scolaire d'origine et qui le serait donc a fortiori à une fonction muséale contemporaine (le bâtiment actuel n'offre qu'une largeur totale de 14,5 m!). D'où un problème presque insoluble de réaffectation entraînant une restructuration intérieure complète, c'est-à-dire une opération d'«empaillage» contraire à la déontologie patrimoniale.

Dans le deuxième cas, ces problèmes qui se posent d'entrée de jeu seraient levés et permettraient une réalisation plus adéquate au nouveau programme muséographique, dotée de toutes les fonctionnalités nécessaires et présentant une dimension urbanistique emblématique.

Dès lors, la question se pose en termes de pesée des valeurs: conserver un édifice ancien significatif pour le quartier mais dont l'intérêt patrimonial reste limité et local, indépendamment de son faible potentiel de réutilisation, ou répondre à des enjeux culturels urgents et d'importance universelle car ils s'inscrivent dans la nécessité qu'ont les sociétés humaines de s'interroger sur elles-mêmes et de donner du sens à leurs rapports?

Le public venu assister à la séance de présentation des sites ne s'est pas prononcé contre la variante prévoyant la démolition du bâtiment actuel et la construction à sa place d'un nouveau musée, à l'exception d'une habitante de Plainpalais qui a manifesté avec passion son attachement au vieux bâtiment, à sa valeur de référence dans le quartier, à son horloge, et qui a exprimé le souhait de les voir conservés. A la suite de cette séance, les résultats de l'étude du groupe de travail ont été soumis à la consultation du public sur un site Internet.

Des associations de sauvegarde du patrimoine ont également formulé leur avis: la Société d'art public s'est prononcée officiellement, par la voix de son

président, dans son journal *Alerte* (N° 91, juillet 2004) en faveur du site de Carl-Vogt. Celui-ci, déclare-t-il, offre une chance unique de réaliser un musée en ville à travers un concours d'architecture laissant toutes les hypothèses ouvertes (démolition/reconstruction, surélévation, transformation avec adjonction contemporaine) et offrant les conditions d'un vrai choix. Des membres du comité de l'association Action patrimoine vivant se sont en revanche exprimés par courrier au Conseil administratif de la Ville de Genève contre la démolition du bâtiment de Carl-Vogt, tout en restant ouverts à une éventuelle extension sur le site (jugé pourtant étriqué). Mais ils suggèrent d'étudier plutôt l'option de l'esplanade des Vernets ou, mieux encore, celle d'un terrain sans contraintes tel que celui situé à l'angle du chemin des Coudriers et de l'avenue Trembley et qui présente l'avantage d'être propriété de l'Etat de Genève (parcelles 4865 et 1747 Petit-Saconnex). Toutefois ce site – comme d'ailleurs celui proposé ensuite le 22 juillet 2005 par l'association Action patrimoine vivant sur les voies de garage CFF qui longent l'extrémité est du chemin Rigot – exclurait la possibilité de bénéficier du legs Lancoux.

La consultation publique de la fin du mois d'août 2004, sur Internet n'a, quant à elle, révélé aucune opposition à la réalisation d'un nouveau musée.

Au sujet du financement de l'opération, la fondation qui avait été créée en 1997 pour récolter des fonds publics et privés a été réactivée. La Fondation pour le Musée d'ethnographie de Genève réunit notamment des représentants du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, du Conseil administratif de la Ville de Genève et de l'Association des communes genevoises, ainsi que la Société des amis du Musée d'ethnographie. A ce stade, il est projeté de disposer des 9 millions du legs Lancoux conformément aux vœux de la légataire, de 7 millions en provenance du Fonds d'équipement communal, de 10 millions de l'Etat de Genève – montant engagé par l'Etat lors du précédent projet. La Ville de Genève a prévu pour sa part un engagement à hauteur de 32 millions dans son plan financier d'investissements de 2006. Le solde restera à trouver auprès de privés.

Enfin, le groupe de travail a dressé le calendrier des opérations, dans lequel il apparaît que la pose de la première pierre de l'agrandissement et de la rénovation du Musée d'ethnographie de Genève pourrait intervenir dans un délai d'une législature à partir de la date d'accord de toutes les autorités concernées sur le site.

C'est ce dernier point qui fait l'objet de la présente résolution.

Proposition de résolution

En considérant tous ces éléments, le Conseil administratif de la Ville de Genève, le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et l'Association

des communes genevoises ont pris la décision de retenir le site du boulevard Carl-Vogt avec l'option de la conservation du bâtiment actuel et la construction d'un nouveau bâtiment intégrant l'ancien.

Afin de bénéficier du legs Lancoux, et estimant que le risque de référendum reste très élevé dès lors qu'il s'agirait de démolir le bâtiment du Musée d'ethnographie, les autorités ont estimé qu'il était préférable de trouver une solution conservant ledit bâtiment.

Eu égard au consensus qui s'est dégagé au sein des autorités, tant en ce qui concerne le programme de l'agrandissement et de la rénovation du Musée d'ethnographie de Genève que son emplacement, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers(ères) municipaux(pales), à voter la résolution suivante:

PROJET DE RÉOLUTION

Le Conseil municipal manifeste sa volonté de doter Genève d'un Musée d'ethnographie agrandi et rénové en approuvant le site du boulevard Carl-Vogt pour la construction d'une extension au bâtiment actuel qui sera conservé et réhabilité. La Ville de Genève est chargée de lancer un concours d'architecture sitôt que le Conseil municipal de la Ville de Genève et le Grand Conseil en auront décidé ainsi.

Annexes:

- convention tripartite signée en 2003
- projet d'agrandissement du Musée d'ethnographie

CONVENTION

entre

l'Etat de Genève

Représenté par Monsieur Laurent Moutinot, Président du Conseil d'Etat
et par Monsieur Charles Beer, Conseiller d'Etat

la Ville de Genève

Représentée par Monsieur Christian Ferrazino, Maire
et par Monsieur Patrice Mugny, Conseiller administratif

et l'Association des Communes genevoises (ACG)

Représentée par Monsieur Pascal Chobaz, Président

portant sur la constitution et le mandat

d'un "Groupe opérationnel pour un Musée des cultures" (Groupe opérationnel)

Vu les rapports présentés le 21 mars et le 26 septembre 2003 par le groupe de travail chargé de préparer le dossier de redémarrage d'un projet de nouveau musée d'ethnographie, groupe mandaté par les délégations du Conseil d'Etat, du Conseil administratif et de l'Association des Communes genevoises;

vu les points arrêtés lors des rencontres des délégations susmentionnées les 21 mars, 20 juin et 26 septembre 2003, à savoir:

1. **les leçons tirées de l'échec**, en votation populaire, du projet de Nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm;
2. la volonté exprimée d'exercer une **responsabilité partagée** entre l'Etat, la Ville et les Communes dans la conduite du projet de Musée des cultures, dans le cadre de la future Conférence culturelle genevoise;
3. le principe d'une **construction nouvelle**, incluant, le cas échéant, la réutilisation du bâtiment actuel, valorisant le quartier en s'intégrant harmonieusement dans son tissu;
4. la **possibilité d'une délocalisation des dépôts**, voire d'une partie de l'administration;
5. **un nouveau cahier des charges du musée**, adaptable à des situations parcellaires diverses (localisation),
 - o proposant **un programme qui préserve les éléments novateurs** du projet refusé par le référendum de 2001,
 - o axé sur **une stratégie de communication au public** privilégiant des expositions-événements temporaires marquantes plutôt que la présentation permanente des collections,
 - o offrant **un lieu de rencontre, de dialogue et d'expérimentation partagée** pour les différentes cultures représentées à Genève, au sein de la population résidente et dans les organisations internationales,
 - o respectant une **enveloppe financière globale arrêtée a priori**;

vu la loi sur l'accès et l'encouragement à la culture du 20 juin 1996 (C 3 05);

les partenaires conviennent de ce qui suit.

Article 1 : Généralités

Le Conseil d'Etat, le Conseil administratif de la Ville de Genève et l'ACG conviennent de créer un "Groupe opérationnel pour un Musée des cultures" (Groupe opérationnel), qui reçoit le mandat de préparer un avant-projet de musée et ses modalités de réalisation.

Article 2 : Missions spécifiques

¹ Le Groupe opérationnel est chargé en priorité de :

1. mettre au point le cahier des charges du Musée des cultures (programme¹);
2. évaluer le potentiel des sites retenus, notamment l'Esplanade des Vernets, la Pointe de la Jonction, Artamis et l'emplacement du musée actuel à Carl-Vogt, à la lumière du cahier des charges envisagé;
3. établir un calendrier général des différentes étapes (études, concours d'architecture, construction, mise au point du statut juridique et du fonctionnement) ;
4. organiser la concertation et la communication autour du projet de nouveau musée.

² Une fois le choix du site arrêté, le Groupe opérationnel est chargé de :

5. proposer et suivre les études d'implantation du futur musée aboutissant à l'organisation d'un concours d'architecture;
6. proposer un mode de financement de la construction, puis de l'exploitation du nouveau musée (le budget de fonctionnement du musée actuel étant une base de départ);
7. étudier les solutions possibles pour le statut des collections existantes et les acquisitions nouvelles.

³ Le Groupe opérationnel rend compte régulièrement aux délégations du Conseil d'Etat, du Conseil administratif et de l'ACG de l'état d'avancement des travaux et propose le calendrier de leurs rencontres pour aboutir aux décisions stratégiques nécessaires.

Article 3 : Composition du Groupe opérationnel

¹ Le groupe opérationnel est composé de :

1. un représentant du Département de l'instruction publique du Canton de Genève, désigné par le Conseil d'Etat,
2. un représentant du Département des affaires culturelles de la Ville de Genève, désigné par le Conseil administratif de la Ville de Genève,
3. un représentant du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, désigné par le Conseil d'Etat,
4. un représentant du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de la Ville de Genève, désigné par le Conseil administratif,
5. un représentant de l'ACG désigné par cette association².
6. le directeur du Musée d'ethnographie.

² Le Groupe opérationnel désigne lui-même son président.

Article 4 : Ressources

¹ Les ressources du Groupe opérationnel proviennent des budgets de la Ville de Genève et de l'Etat de Genève par moitié.

¹ Une fois adopté par les partenaires, le programme sera partie intégrante de la présente convention.

² Le rôle de ce représentant sera de fournir un appui dans la recherche de financement pour les investissements et de faire le lien avec les éventuelles communes plus spécifiquement concernées.

- ² Le budget du Groupe opérationnel pour l'année 2004 est estimé à 300'000 francs, y compris les prestations en nature des partenaires.
- ³ Le Groupe opérationnel reçoit le soutien d'un collaborateur administratif qui peut être détaché (partiellement) de l'une des administrations; ce soutien est pris en compte dans le budget du Groupe opérationnel (prestation en nature).
- ⁴ Ce collaborateur administratif assure le suivi des dossiers du Groupe opérationnel, tient les procès-verbaux et le secrétariat. Il répond de ses activités au président du Groupe opérationnel.

Article 5 : Compétences du Groupe opérationnel

- ¹ Le Groupe opérationnel peut solliciter l'expertise d'autres collaborateurs de la Ville et de l'Etat de Genève et confier des mandats d'études à des tiers.
- ² Il prend connaissance du résultat de ces mandats et fait des propositions aux délégations en vue de remplir les missions fixées à l'article 2.
- ³ Il est responsable du budget qui lui est alloué et rend compte de son utilisation aux délégations.

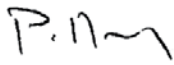
Article 6: Durée de la convention et résiliation.

- ¹ La présente convention entre en vigueur dès sa signature pour une première période de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2005.
- ² Sauf dénonciation écrite formulée par l'un des partenaires au moins 6 mois avant l'échéance, elle sera reconduite pour une nouvelle période de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2007.

Ainsi fait, en trois exemplaires, à Genève, le 20 novembre 2003.

Pour la Ville de Genève :


Monsieur Christian Ferrazino
Maire


Patrice Mugny
Conseiller administratif

Pour l'Association des
Communes genevoises :

Pascal Chobaz
Président



Pour l'Etat de Genève :

Monsieur Laurent Moutinot
Président du Conseil d'Etat


Charles Beer
Conseiller d'Etat



Genève, le 2 juin 2006

Projet d'agrandissement du Musée d'ethnographie

Jacques Hainard,
Directeur

Conception et rédaction
Philippe Mathez, Grégoire de Ceuninck

MEG

MEG CARL-VOST
RD CARL-VOST 85
CASE POSTALE 191
CH-1211 GENEVE 8

PARLER ÉCOLOGIQUE, 100% RECyclé

T +41(0)22 418 45 50
F +41(0)22 418 45 51
WWW.VILLE-GE.CH/MEG - WWW.GENEVA-CITY.CH
TPB BUS 1, 32 (ARRÊT ÉCOLE-DE-MÉDECINE)

Préambule

Le **Musée d'ethnographie** a rouvert ses portes au public en novembre 2005, après le **déménagement de toutes ses collections** dans des réserves externes, sises aux Ports-Francis, et le **rafraîchissement des salles d'expositions** du bâtiment du Boulevard Carl-Vogt. Plébiscitée par le public, l'exposition de synthèse "Nous autres" a enregistré une **fréquentation soutenue** dès les premiers jours d'ouverture. Les projets d'exposition mis en place par la nouvelle direction renforceront encore cet intérêt.

Dès aujourd'hui, le Musée d'ethnographie doit envisager un **agrandissement de ses locaux** pour poursuivre le **développement de sa mission** de conservation, de recherche et de diffusion. En particulier, la mission de diffusion nécessite de **nouveaux espaces** pour répondre à la **forte demande du public** et y organiser simultanément des **expositions de synthèse et de référence**¹, ainsi que **expositions ponctuelles**². Les espaces dévolus aux **activités pédagogiques** et aux **animations**, en croissance constante, se révèlent insuffisants. L'**intégration des Ateliers d'ethnomusicologie** au Musée

d'ethnographie favoriserait en ce sens une nouvelle dynamique. Le partage de locaux avec le Département d'anthropologie de l'Université de Genève n'est plus envisagé, les besoins en surfaces étant trop importants pour être intégrés à l'agrandissement du Musée d'ethnographie.

Enfin, une redistribution et la transformation des locaux actuels permettraient d'**améliorer les conditions de travail** des collaborateurs scientifiques, administratifs et techniques du Musée et de doter l'institution d'une **véritable médiathèque et bibliothèque**, à disposition du public, des chercheurs et des étudiants.

L'ethnographie et l'anthropologie sociale et culturelle ont contribué depuis plus d'un siècle à construire **un autre regard**. Plus que jamais, le Musée d'ethnographie est un lieu essentiel à la **réflexion** sur les sociétés et à la **compréhension** des faits sociaux et culturels. C'est cette **mission séculaire** que le Musée d'ethnographie de Genève poursuivra au cœur de la **Région métropolitaine lémanique**³, au service des citoyennes et des citoyens et de leurs hôtes.

1 La programmation du Musée d'ethnographie repose principalement sur ces deux types d'exposition.

Les expositions de synthèse s'appuient sur une vaste réflexion anthropologique pour éclairer une problématique. Elles font appel à l'ensemble des savoirs disponibles sur une question d'intérêt général pour la société.

Les expositions de référence proposent une lecture approfondie d'un aspect de la culture, d'une communauté ou encore d'une collection spécifique.

2 Conformément aux orientations stratégiques du Département des affaires culturelles, les expositions ponctuelles permettent de suivre l'actualité et d'inscrire le Musée d'ethnographie dans les événements ponctuant la vie de la Cité.

3 Voir à ce propos l'ouvrage de Xavier Comtesse et de Cédric van der Poel, *Le feu au lac : vers une Région métropolitaine lémanique*, 2006.

Un musée novateur ancré dans la cité depuis 105 ans

"L'ethnographie, considérée en elle-même, est devenue depuis l'immense effort accompli dans ces cinquante dernières années par l'anthropologie dans toutes ses directions, une des branches les plus importantes de la science contemporaine." Eugène Pittard, *A propos du futur musée: les collections ethnographiques*, 1901

L'importance des collections ethnographiques du Musée d'ethnographie de Genève s'explique par l'exceptionnelle et ancienne **ouverture sur le monde** de cette ville. Le fonds d'objets le plus ancien provient de **marchands**, de **missionnaires** et de **scientifiques**, et remonte au 18^e siècle. Disséminées dans plusieurs institutions, notamment le Musée des missions et le Musée archéologique, les **collections ethnographiques** furent rassemblées en **1901** à la villa Mon Repos, accueillant le **Musée d'ethnographie** que venait de fonder **Eugène Pittard**.

En 1941, le Musée d'ethnographie s'installa dans l'ancienne école du Boulevard Carl-Vogt. Le Conseil municipal souligne alors la **valeur prospective** de l'institution, ses **vertus éducatives** et sa **dimension internationale**. Très rapidement à l'étroit, le Musée se dotera en 1948 déjà d'une nouvelle salle d'exposition construite sous l'ancienne marquise d'une des ailes du bâtiment.

Grande figure des sciences humaines, Eugène Pittard donna une **puissante impulsion** au Musée jusqu'à sa mort en 1962. Il s'efforça de faire bénéficier cette institution de **l'afflux de personnalités étrangères** amenées à Genève par la Société des Nations et les autres organisations internationales. Se détachent aussi les noms de quelques **grands collectionneurs** dont le Musée a hérité: Alfred Bertrand, Horace van Berchem, Georges Barbey, Emile Chambon, Georges Amoudruz, etc. Le Musée d'ethnographie de Genève possède aujourd'hui avec le Musée des cultures de Bâle **l'une des deux plus importantes collections** ethnographiques de Suisse.

Renouer avec la vocation prospective et internationale du Musée d'ethnographie

Depuis les **années 60**, le Musée d'ethnographie est confronté à une **insuffisance chronique de locaux** adéquats et à une **succession d'études**, restées sans suite, en vue de sa relocalisation. Les limites disciplinaires de l'institution sont redessinées avec le **départ en 1967**, par manque de place, de l'**archéologie** et de l'**anthropologie physique**, refondues en un département rattaché à la faculté des sciences de l'Université de Genève.

Un **concours d'architecture** pour un **nouveau Musée d'ethnographie à la Place Sturm** est lancé en 1995, durant la direction de Louis Necker. En **2001**, les électeurs de la Ville de Genève acceptèrent toutefois le **référendum** lancé **contre le crédit de construction** du bâtiment primé. Sous la direction de Ninian Hubert van Blyenburgh, des **mesures urgentes** sont prises pour assurer la pérennité des collections et disposer d'espaces d'exposition mieux adaptés. Les collections sont installées dans des **réserves externes** entre 2003 et 2004 et les **salles d'expositions rafraîchies** au début de l'année 2005. L'exposition de synthèse "Nous autres" connaît un succès immédiat.

Malgré ces améliorations notables, le besoin du Musée d'ethnographie de disposer **d'espaces plus importants** et réellement **adaptés à la muséologie contemporaine** et à la large vocation publique de l'institution reste entier.

Un **agrandissement du bâtiment actuel** permettrait aujourd'hui au Musée d'ethnographie de **renouer véritablement avec sa vocation prospective et internationale** souhaitée par Eugène Pittard:

- **mettre en valeur l'immense patrimoine** culturel de l'humanité réuni par les chercheurs et les collectionneurs genevois,
- **animer le dialogue** entre les cultures et les communautés,
- **stimuler la réflexion** sur les enjeux sociaux et culturels de notre quotidien et construire un avenir collectif.

Pour un Musée d'ethnographie contemporain

Se référant à son **histoire séculaire** et à la **discipline scientifique** qui en a permis le développement, le Musée d'ethnographie de Genève entend poursuivre sa mission en continuant à **revendiquer** simplement l'appellation de **Musée d'ethnographie** de Genève, plutôt que de se tourner vers une des **nouvelles dénominations en vogue** (musée des cultures du monde, musée des civilisations, etc.) dont on a rebaptisé plusieurs institutions centenaires en Europe et en Amérique du Nord. **Raison d'être** du Musée d'ethnographie, **l'héritage des collections ethnographiques** est indissociable du discours de l'institution et de sa réflexion.

Si l'ethnographie est le plus souvent **associée à la science des sociétés exotiques**, rien ne sert de dénoncer **l'archaïsme de cette représentation** de la discipline, quand bien même les recherches et les approches reconnues comme ethnologiques ou anthropologiques **dépassent désormais très largement le domaine classique** de la discipline. Historiquement, l'ethnographie a depuis les années 1850 constitué un moyen **d'approche privilégié des cultures et des sociétés** dites "primitives", en opposition aux sociétés dites "civilisées". Pourtant **seule l'ethnographie**, avec ses méthodes d'investigation originales, a permis d'appréhender les sociétés traditionnelles qui ont accédé ainsi au **statut d'objet scientifique**.

Aujourd'hui, les termes **ethnographie, ethnologie et anthropologie** sont à peu près équivalents ou, tout au moins, les **trois étapes** méthodologiques d'un **même projet**: on parle d'ethnographie pour qualifier la collecte de données premières sur le terrain (observation et description d'un culture) et d'ethnologie ou d'anthropologie pour évoquer l'effort d'explication et d'interprétation de ces observations. Néanmoins, l'ethnographie, institutionnalisée depuis la fin du 19^e siècle, est de plus en plus confrontée à la concurrence d'autres disciplines des sciences humaines (l'histoire, la sociologie, etc.). C'est pourquoi il est primordial de **défendre sa vocation universaliste** d'une actualité essentielle: **comprendre toutes les formes de sociétés**, existantes ou ayant existé, dans le **respect de la différence**.

De plus **l'expérience de l'altérité** reste indéniablement un des apports principaux de l'ethnographie, la **distance de l'ethnologue à son objet** d'étude étant une des conditions pour **l'acquisition d'un regard critique**, non seulement nécessaire à la **compréhension de l'Autre**, mais aussi de sa **propre culture**. C'est dans ce sens que travaille le Musée d'ethnographie de Genève, proposant des **approches thématiques** et des **problématiques** dont l'objectif vise à **déconstruire nos préjugés** sur les autres et sur nous-mêmes. Le Musée d'ethnographie a par ailleurs dépassé depuis longtemps les barrières existantes entre une ethnographie d'ici et d'ailleurs, proposant une **réflexion véritablement anthropologique** sur l'ensemble des phénomènes sociaux et culturels, dans le temps présent comme dans le passé.

Principaux besoins fonctionnels

Le présent projet d'agrandissement repose sur l'**évaluation des besoins fonctionnels** du Musée d'ethnographie. Ceux-ci sont présentés ci-après en distinguant les **espaces publics** des **espaces privatifs**, destinés aux services administratifs, scientifiques et techniques du Musée. Les réserves des collections sont maintenues aux Ports-Francis et ne sont pas concernées par le présent document.

La nouvelle volumétrie offerte par un **agrandissement** du bâtiment du Boulevard Carl-Vogt est non seulement profitable à la **création de nouveaux espaces publics** et de **locaux techniques**, mais permet par ailleurs de **décharger l'ancien bâtiment** qui pourrait être réservé à la **bibliothèque**, ainsi qu'aux **services administratifs et scientifiques**.

Ainsi, la **surface utile du Musée d'ethnographie passera à 8'160 m²** (actuellement de 2'427 m²), dont **5'300 m² exclusivement destinés aux espaces publics** (salles d'exposition, salles de spectacle et de conférence, bibliothèque, hall, boutique et café, etc.). Les **espaces privatifs** (bureaux, locaux d'inventaire, ateliers, etc.) bénéficieront d'une surface de **2'860 m²** au lieu des 1038 m² actuels. La **surface totale après agrandissement**, incluant les zones de circulation et les installations techniques, s'élèvera à **9'384 m²**. Ces mètres doivent être considérés comme des indications qui seront nécessairement adaptées aux besoins exprimés, espace par espace, en fonction des partis pris architecturaux.

Des **zones de sécurité différenciées** en fonction de leur usage (mise sous alarme, accès réservés, etc.) devraient permettre un usage plus rationnel du Musée. L'**accessibilité aux personnes à mobilité réduite** pour l'ensemble du bâtiment est en outre intégrée au projet.

1. Espaces publics**1.1. Salles d'exposition**

De nouveaux espaces sont indispensables à la mise sur pied d'une **programmation** reposant sur **trois types d'expositions**: expositions de **synthèse**, de **référence** et **ponctuelles**¹. 3'500 m² de surface d'exposition sont prévus, **2'000 m²** étant réservés aux expositions de synthèse, **1'000 m²** aux expositions de référence et **500 m²** aux expositions ponctuelles.

L'utilisation de l'**ensemble des espaces** (sur un ou deux niveaux) pour **une seule exposition** doit être possible. Les espaces d'exposition comporteront un **minimum de contraintes architecturales** (piliers, cloisons fixes, etc.) et seront équipés d'un système de **cloisons modulables** permettant de créer des partitions différentes au gré des projets. Elles seront toutes équipées d'une **grille technique** au plafond (éclairages, décors, etc.), ainsi que de prises et canaux électriques et informatiques au sol, conformément à la **pratique muséographique**. L'installation d'un **plancher réglable** à hauteur variable offrira des possibilités de jouer avec les niveaux.

Les salles d'exposition seront toutes aménagées selon le principe de la "**boîte noire**", sans lumière du jour et baies vitrées, afin de garantir un **contrôle optimal** de la lumière et du climat. Leur **aménagement intérieur** est **brut**, de manière à pouvoir y **déployer une scénographie** propre à chaque projet. Un **couloir de service**, relié au **monte-charge**, facilitera l'accès aux salles et renforcera la sécurité lors des montages d'exposition.

1. Les expositions de synthèse s'appuient sur une vaste réflexion anthropologique pour éclairer une problématique et font appel à l'ensemble des savoirs disponibles sur une question d'intérêt général pour la société. Les expositions de référence proposent quant à elles une lecture approfondie d'un aspect de la culture, d'une communauté ou encore d'une collection spécifique. Les expositions ponctuelles répondent à l'actualité ou s'inscrivent dans les événements ponctuant la vie de la Cité.

1.2. Salles de spectacle, de conférence et de séminaire

Une **salle de spectacle polyvalente** d'une capacité de **300 places** (environ 350 m²) doit permettre au Musée et aux Ateliers d'ethnomusicologie d'organiser **spectacles, concerts, projections, colloques et conférences**. Grâce à des **gradins** et des **parois mobiles**, elle pourra aisément être **adaptée en deux salles indépendantes** de 150 places chacune. Celle-ci sera dotée d'une **insonorisation** adéquate, d'une scène, d'une **régie** et de **loges** pour les artistes.

Une **seconde salle de conférence** et de projection, d'une capacité de **60 places** (environ 150 m²), modulable en **deux salles de séminaire** de 30 places, complètera l'offre.

1.3. Salles d'animation et de répétition

Des salles d'**animation**, de **répétition** et d'**enregistrement** accueillent les activités créatrices destinées au **jeune public**, ainsi que les **stages de danse et d'ethnomusicologie**. Une surface de 250 m² couvrira l'ensemble des besoins du Musée d'ethnographie et des Ateliers d'ethnomusicologie. Un soin particulier est porté à l'**isolation sonore** de ces locaux, équipés en outre de **vestiaires**.

1.4. Médiathèque et bibliothèque

Les **ressources documentaires** disponibles au Musée sont **innombrables**: ouvrages, revues, fonds historiques, archives sonores, iconographiques et audiovisuelles, etc. Les locaux de la **nouvelle médiathèque et bibliothèque** doivent offrir tous les équipements nécessaires pour la **consultation par le public** (salle de lecture, postes de consultation, places de travail pour les étudiants et les chercheurs, etc.).

La **salle de lecture** pourrait être déplacée dans l'ancien hall du Musée au rez-de-chaussée, de manière à valoriser les peintures réalisées par Geo Fustier en 1941. Une majorité des ressources sera installée en **libre accès** au rez-de-chaussée. Des **réserves en sous-sol** s'imposeront néanmoins pour la

conservation des publications les plus précieuses ou les moins fréquemment demandées.

Les besoins de la médiathèque et de la bibliothèque ont été évalués à **550 m²**.

1.5. Hall, boutique et café

Le **hall d'entrée** revêt une importance particulière pour tous les usagers du Musée. Sa capacité doit permettre l'organisation ponctuelle de **réceptions jusqu'à 400 personnes**, lors d'inaugurations, de festivals ou autres manifestations ponctuelles. L'accueil permet d'**orienter les visiteurs** vers les différents services (expositions, médiathèque, bibliothèque, salles d'animation, salles de conférences, administration, etc.). Une **surface totale de 500 m²** apparaît nécessaire à l'ensemble des **activités regroupées dans le hall**.

Une **zone de détente**, ainsi qu'un **café-librairie**, font partie des **prestations de base d'un musée**. Les usagers y trouveront des **produits de qualité** (boissons chaudes et froides, pâtisseries, etc.), préparés dans un laboratoire adjacent, ainsi qu'un **choix d'ouvrages ethnographiques et autres articles inédits**, soigneusement sélectionnés.

Un **local spécifique** pour le **personnel de surveillance**, ainsi que des vestiaires séparés hommes et femmes, sont envisagés.

2. Espaces privatifs

2.1. Bureaux et salles de réunion

Le Musée doit pouvoir disposer de **bureaux**, de **locaux administratifs** et de **salles de réunion**, équipés selon les **normes usuelles de l'ergonomie**, pour l'ensemble de ses collaborateurs fixes et temporaires, chargés de mission ou stagiaires. Selon la nature des activités, les bureaux peuvent être **individuels** ou regrouper **plusieurs postes** de travail.

Les besoins des **Ateliers d'ethnomusicologie** et de la **Société des amis du Musée d'ethnographie** (SAME) sont pris en considération.

Actuellement, le Musée d'ethnographie et les Ateliers d'ethnomusicologie disposent de 442 m², surface qui sera **doublée lors de l'agrandissement pour atteindre 900 m²** et répondre à tous les besoins.

A noter que les bureaux doivent être **accessibles** au personnel, **indépendamment des horaires d'ouverture au public** et de la mise sous alarme des salles d'exposition et autres zones protégées.

doivent pouvoir y être **livrés avec facilité** (accès livraison de plain-pied, monte-charge, etc.).

Des **vestiaires** séparés hommes et femmes, entièrement équipés, sont mis à disposition du personnel technique, ainsi qu'un **local administratif** (préparation des plans et des commandes, infographie, etc.).

Afin de répondre aux différents besoins, une **surface utile de 700 m²** est prévue.

2.2. Locaux d'inventaire et de traitement des collections

L'inventaire et l'étude des collections nécessite des **locaux communs** (environ 500 m²), notamment une **salle de tri** (mouvements d'objets entrants et sortants), un **dépôt pour l'entreposage provisoire** des collections en cours d'inventaire, ainsi qu'une **salle d'étude** permettant aux responsables de collections d'étudier les pièces, **avant leur transfert** définitif dans les **réserves externes** des Ports-Francs ou lors de la préparation d'expositions.

Le **studio photographique** et l'**atelier de restauration** sont rattachés à ces locaux, ainsi qu'un **local de quarantaine** permettant de traiter préventivement les objets entrants (décontamination).

2.3. Locaux techniques et ateliers

L'**atelier de décors** (lettrage, couture, soudure, électricité, montage, etc.), la **menuiserie** et le **local de peinture** sont indispensables à la **réalisation des expositions**. Les matériaux de construction

2.4. Locaux de stockage

Différents **locaux de stockage** sont nécessaires au **bon fonctionnement** du Musée: dépôt de **matériel muséologique** (éclairages, projecteurs, vitrines, socles, cadres, etc.), dépôt de **matériel d'animation** (podiums, jeux, etc.), dépôt des **publications du Musée**, stock de la **librairie-boutique**, local d'**entretien** (fournitures courantes, produits et appareils de nettoyage), etc.

Les 700 m² attribués au stockage seront répartis en différents locaux, **principalement en sous-sol**.

2.5. Chambres d'hôte

Le Musée **accueille** régulièrement des **chercheurs, conférenciers** et **représentants des communautés** ethnoculturelles dans le cadre de ses missions. Deux **chambres d'hôte**, avec accès indépendant, doivent offrir la possibilité de loger sans frais supplémentaires les partenaires du Musée. 60 m² suffisent à couvrir ce besoin.

3. Table comparative des besoins fonctionnels (existant/projet)

1.Espaces publics				
1.1.Salles d'exposition	surface existante (m2)	800	surface projet (m2)	3500
				7, resp. 3,5
1.2.Salles de spectacle, de conférence et de séminaire		112		7, resp. 3,5
1.3.Salles d'animation et de répétition		135		3,5
1.4.Médiathèque et bibliothèque		204		2,5
1.5.Hall, boutique et café		138		7, resp. 3,5
total		1389		5300
2.Espaces privés				
2.1.Bureaux et salles de réunion	surface existante (m2)	442	surface projet (m2)	900
				2,5
2.2.Locaux d'inventaire et de traitement des collections		146		3,5, resp. 2,5
2.3.Locaux techniques et ateliers		350		3,5, resp. 2,5
2.4.Locaux de stockage		100		2,5
2.5.Chambres d'hôte		0		2,5
total		1038		2860
Total surface utile		2427		8160
Circulation et installations techniques (+15%)				1224
Total général				9384
commentaire				
3 salles avec obiscons modulables; 2000m2; 1000m2 et 500m2				
1 salle de spectacle 300 places (2x150), 1 salle de séminaire 60 places (2x30)				
surface existante: ADEM				
surface existante: MEG 382m2, ADEM 60m2				
surface existante: studio photos et atelier de restauration exclusivement				
surface existante: chauffage 60m2				

Coûts de construction / transformation en CHF selon prix / m2	
CHF 4500.00 / m2	CHF 42'228'000.00
CHF 5000.00 / m2	CHF 48'920'000.00
CHF 5500.00 / m2	CHF 51'612'000.00

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. En l'absence de mon collègue Patrice Mugny, vous me permettrez, Monsieur le président, au nom du Conseil administratif, de présenter brièvement ce projet de résolution. Je précise qu'il ne s'agit pas là d'une demande de crédit, mais bien d'un projet de résolution. Pourquoi? A vrai dire, la démarche peut paraître inhabituelle, mais, vous vous en souvenez, tout le monde s'accordait, dans le cadre du groupe de travail qui réunit l'Etat, la Ville et l'Association des communes genevoises (ACG), pour tirer la leçon de l'échec, en votation référendaire, du projet de l'ex-musée de l'Esplanade des mondes – dont on parlait hier soir.

Ainsi, pour une intervention de cette importance et une infrastructure de cette qualité, il est apparu qu'il y a lieu de chercher un financement au-delà de la Ville de Genève et du caractère cantonal de cette institution, et d'avoir des contacts avec l'Etat, les communes et – comme vous le savez, Patrice Mugny vous l'a rap-pelé à plusieurs reprises – par le biais d'une fondation pour la construction d'un nouveau musée d'ethnographie. En effet, de nombreux privés ont laissé entendre qu'ils pourraient soutenir financièrement un projet de cette nature... (*Brou-haha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, puis-je vous prier d'arrêter vos conciliabules et d'écouter l'orateur, s'il vous plaît?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous remercie, Monsieur le président. A la suite de ce groupe de travail que nous avons mis sur pied, nous nous sommes fixé comme premier objectif de trouver un site. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler devant ce Conseil municipal et vous étiez un certain nombre à nous dire que nous ne devions pas venir devant vous avec toute une palette de sites, parmi lesquels vous pourriez faire votre choix le moment venu. Non! Vous nous demandiez de prendre nos responsabilités, dans le cadre de ce groupe de travail, et de déterminer un site sur lequel un projet d'envergure pourrait être lancé.

Nous avons donc retenu quatre sites, vous le savez, l'esplanade des Vernets, la pointe de la Jonction, le site d'Artamis et le site de Carl-Vogt, où se trouve l'actuel Musée d'ethnographie. Nous avons demandé, dans le cadre de ce groupe de travail et sur la base d'un certain nombre de paramètres retenus – faisabilité du projet, maîtrise du terrain et ainsi de suite – de classer ces sites par priorités,

en fonction de celui où la réalisation du musée présenterait le moins d'obstacles possible.

Nous nous sommes arrêtés, comme vous le savez, sur le site de l'actuel Musée d'ethnographie et nous avons présenté la situation lors d'une séance publique au Palladium, le 4 mars 2004 – certains d'entre vous s'en rappelleront dans la mesure où ils y participaient. Nous avons indiqué les raisons pour lesquelles nous avons choisi le site de Carl-Vogt. J'insiste là-dessus, parce que j'ai vu passer un amendement de M. Pattaroni, sauf erreur, qui visait à laisser la possibilité non pas seulement de la restauration du musée actuel avec une construction nouvelle qui s'intégrerait dans ce site – c'est la demande du groupe de travail Etat-Ville-communes – mais d'élargir le processus de réflexion – et, par conséquent, le concours qui serait lancé – en laissant ouverte l'option de la démolition.

J'insiste là-dessus à l'intention du Parti démocrate-chrétien, puisque, dans le cadre des discussions du groupe de travail, nous avons volontairement exclu cette hypothèse de la démolition, et cela pour deux raisons fondamentales. Monsieur Pattaroni, je vous demande d'être attentif à ces propos. Certes, on peut avoir des idées un peu différentes, en fonction de l'état d'esprit qui caractérise le projet ou de sa vision personnelle, mais certains éléments, eux, sont objectifs, tels ceux liés au legs Lancoux.

Vous en connaissez le montant, qui s'élève à près de 9 millions de francs, lesquels sont censés participer financièrement au coût de cette opération. Et quelles étaient les conditions de ce legs Lancoux? A partir d'un certain délai, si le Musée d'ethnographie n'était pas construit, nous ne pourrions plus utiliser les 9 millions de francs de ce legs à autre chose qu'à la rénovation de l'actuel Musée d'ethnographie.

Je vous laisse alors en tirer les conséquences. Si, pour vous, la rénovation de l'actuel Musée d'ethnographie, c'est sa démolition, vous conviendrez que ces dispositions testamentaires sont interprétées avec une certaine liberté. Je ne veux pas me livrer ici à une exégèse de ce texte – il y a un exécuteur testamentaire – mais je vous rends attentifs aux risques et aux conséquences de l'option Pattaroni – vous me permettrez de la résumer ainsi – dans la mesure où, à la clé, 9 millions de francs pourraient être remis en cause.

Nous avons senti, dans le cadre de cette séance publique au Palladium – et ce n'est pas la moindre des choses – des réticences, confirmées par la suite, par rapport à la démolition d'un bâtiment d'une certaine valeur que plusieurs considèrent comme faisant partie de l'âme du quartier. Nous pouvons parler très longtemps de la qualité du bâti existant et de la nécessité de raser certaines parties de quartiers pour construire de manière plus contemporaine, mais nous savons tous que si l'option de la démolition devait être retenue, ce serait le meilleur moyen de faire

en sorte que ce projet ne se réalise pas. Nous connaissons, en effet, la sensibilité de nos concitoyennes et concitoyens par rapport au patrimoine de Genève. Ce n'est pas une tare – loin de là, mais si c'en était une, nous la partagerions! – d'être attaché à son patrimoine, surtout lorsqu'il est d'une telle qualité.

Je vous dis d'emblée, Monsieur Pattaroni, que si, d'aventure, votre option d'une éventuelle démolition devait être retenue, nous serions certainement nombreux à nous retrouver dans le comité référendaire qui serait mis sur pied pour préserver ce quartier. En réalité, il faut savoir, ce soir, si on cherche tous les arguments possibles et imaginables pour s'assurer que ce projet n'aboutira pas, ou si, au contraire, on a la volonté politique de faire en sorte qu'il se réalise...

Mesdames et Messieurs, je traduis ici la volonté commune de l'ACG, de l'Etat et du Conseil administratif en vous disant que nous avons un projet magnifique! Genève possède une collection d'une qualité inestimable pour le Musée d'ethnographie, et beaucoup nous l'envient. Nous avons une équipe menée par M. Hainard – vous le connaissez – qui est motivée et qui n'attend qu'une chose, à savoir l'espace pour réaliser les objectifs que nous lui avons fixés. Cet espace manque aujourd'hui et la proposition de résolution que nous vous soumettons, comme le Conseil d'Etat la soumet, dans une démarche parallèle, au Grand Conseil, vise précisément – vous l'avez compris – à présenter un projet dont la faisabilité est garantie.

Certains demanderont alors: «Ce projet est-il aussi ambitieux qu'on aurait pu l'imaginer?» Bien sûr, on peut toujours vouloir des projets plus ambitieux... Mais, étant donné l'historique de ce dossier, l'objectif que nous nous sommes fixé ne consistait pas à élaborer le projet le plus ambitieux possible, en courant le maximum de risques d'additionner les mécontents en raison du coût, de la situation géographique, de l'attaque au patrimoine, et ainsi de suite... Au contraire, nous nous sommes efforcés de trouver une solution susceptible de réunir le consensus le plus large, sans toutefois nous faire d'illusions, car, à mon avis, l'unanimité n'est malheureusement pas possible en matière d'infrastructures culturelles de ce genre. Mais notre souhait est de permettre à cette institution de pointe dans le domaine de l'anthropologie et de l'ethnologie de disposer d'un bâtiment à la hauteur de la qualité de ses collections.

J'ai résumé ici, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le sens de notre démarche. Evidemment, en fonction des réactions que nous enregistrons, tant au Conseil municipal qu'au Grand Conseil, nous nous réunirons avec les représentants du Conseil d'Etat, MM. Charles Beer et Mark Muller, qui a remplacé M. Moutinot après la modification de l'organisation des départements cantonaux. Le secrétaire général de l'ACG siège également dans le groupe de travail chargé d'étudier un nouveau projet de musée d'ethnographie, ainsi que mon collègue Mugny et moi-même.

Inutile de vous le dire, la suite des opérations est intimement liée à la réaction que nous rencontrerons dans votre Conseil, et nous formulons le vœu que s'expriment, ce soir, des avis non pour trouver les moyens de contester un projet de cette qualité – ce ne serait pas très compliqué... – mais, au contraire, pour trouver les solutions pour garantir sa mise en œuvre dans les meilleures conditions possible.

(La présidence est reprise par M. Roberto Broggin, président.)

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur Ferrazino, je vous remercie de votre introduction très complète. Vous avez présenté une démarche tout à fait raisonnable et nous ne pouvons que nous réjouir d'engager la discussion de cette manière. Pour notre part, au Parti démocrate-chrétien, nous tenons d'abord à féliciter le Conseil administratif, et plus particulièrement M. Mugny, de nous avoir fait le cadeau du transfert de M. Hainard, dont nous connaissons la réputation. Il est un grand monsieur qui, à Neuchâtel, avec des moyens sans doute plus modestes qu'à Genève, a réalisé des choses extraordinaires dans son domaine.

En effet, le Musée d'ethnographie de Neuchâtel a présenté l'ethnographie et l'ethnologie d'aujourd'hui, grâce, notamment, à des expositions sur la vie quotidienne. Je m'y suis rendu à plusieurs reprises et j'ai toujours eu beaucoup de plaisir. C'est évidemment une chance pour nous, à Genève, de bénéficier de la présence de M. Hainard, et vous pensez bien que nous n'avons pas du tout l'intention de gêner la réalisation d'un projet conforme à ses souhaits.

Simplement, à notre point de vue, il doit être possible de discuter de ce que nous allons faire et c'est dans ce sens que nous avons présenté ces deux amendements. Quant au site, j'étais à la séance du Palladium – une séance intéressante et très complète – et, finalement, compte tenu de toute une série de considérations, le choix du site du musée actuel au boulevard Carl-Vogt est une bonne chose. Il existe d'ailleurs des exemples majeurs et, même si on ne peut pas comparer tout à fait, le très célèbre Museum of Modern Art (MoMA) a été refait sur son site en plein centre de New York. Si cette option a été prise, c'est probablement pour de bonnes raisons.

Il y avait d'autres possibilités pour le projet qui nous occupe ici à Genève, mais nous connaissons les raisons pour lesquelles elles ont été mises de côté, en particulier à la suite d'une votation référendaire. Je n'y reviendrai pas. Par voie de conséquence, c'est sans doute une bonne idée de refaire ce musée à son endroit actuel, selon la proposition dont nous débattons ce soir.

Evidemment, les craintes de réactions au sujet du patrimoine symbolisé par cette école doivent exister. J'étais à la fameuse séance au Palladium quand une personne connue dans le cercle des manifestations publiques s'est levée, très vaillante, et a fait état du caractère quasi sacré de ce bâtiment. Mais elle n'était pas seule dans la salle. On notait, par exemple, la présence d'un conservateur du patrimoine à l'échelon cantonal, un homme de très haut niveau, M. Bernard Zumthor, dont les compétences ne peuvent pas être mises en question.

Nous ne parlons plus là de muséographie, mais de bâtiment, de patrimoine et de préservation du patrimoine. M. Zumthor, vous vous en souvenez, avait fait une évaluation de ce bâtiment, au nom de sa discipline, et il était arrivé à la conclusion que cette école, indépendamment de sa valeur sentimentale, ne méritait pas d'être conservée du point de vue patrimonial.

Une société dont tout le monde reconnaît habituellement la compétence était également présente, la Société d'art public (SAP). Nous le savons, elle est plutôt portée à conserver le patrimoine qu'à le bousculer, mais elle est arrivée à la conclusion suivante: s'il devait y avoir un concours d'architecture, il devrait être un concours ouvert. Mais c'est absolument normal! Certes, l'option rénovation et agrandissement doit être maintenue – c'est tout à fait notre avis – mais l'option démolition et reconstruction mérite d'être étudiée. Nous avons tout de même affaire là à des personnes du métier dont l'autorité est incontestable. Nous avons là deux références qui comptent.

Si nous parlions aujourd'hui d'un crédit d'étude, il serait à l'évidence assez malvenu de remettre en question son orientation, étant donné le déroulement de la concertation. Mais il s'agit d'un concours d'architecture, qui ouvre des possibilités de solutions sur le site. Alors nous, au Parti démocrate-chrétien, nous disons bravo pour le site et bravo pour la concertation! Mais nous entendons qu'il y aura peut-être des fonds privés.

Or, le magistrat M. Ferrazino le sait bien, les fonds privés sont souvent attirés par une certaine audace dans la réalisation. Nous le voyons à travers le reste de l'Europe, où, un peu partout, des dizaines de millions de francs sont engagés par des privés, comme à la Fondation Beyeler, à Bâle, ou au Musée Klee, à Berne. En fait, les donateurs étaient attirés par une certaine allure de la réalisation. A Genève, on nous parle – tant mieux! – de l'agrandissement probable du Musée d'art et d'histoire et d'un montant de 40 millions. Bravo! C'est une bonne nouvelle, mais le projet est aussi lié à l'audace dont on saura faire preuve dans l'extension de ce bâtiment.

Pour en revenir au Musée d'ethnographie, il n'est pas évident d'amplifier le volume du site. En effet, l'école telle qu'elle est a ses limites par rapport aux locaux actuels, à la circulation entre le premier étage et le rez-de-chaussée, à ses

sous-sols. Si le volume doit être agrandi, il faudra le faire à côté. Au Palladium, nous avons vu que la solution consistait à construire tout simplement en dessous. C'est une possibilité. Pourquoi pas? Nous l'avons envisagée pour une extension du Musée de l'horlogerie.

Nous proposons donc à cette assemblée de ne pas fermer d'emblée la porte et, à la suite des avis de M. Bernard Zumthor et de la SAP, de laisser ouvertes d'autres possibilités. Nous pouvons imaginer qu'on parte avec cette option à l'échelon de l'Etat, où les services de conservation du patrimoine sont liés, puisqu'il s'agit d'une compétence cantonale.

Vous avez pu prendre connaissance des deux amendements, Monsieur le président. Le premier respecte la première phrase du projet de résolution, mais avec deux mots en moins, qui n'auraient plus de raison d'être.

Projet d'amendement

Supprimer les mots «et rénové» dans la première phrase.

La deuxième phrase concerne le lancement d'un concours et nous la maintenons telle quelle. En revanche, nous demandons d'introduire une troisième phrase, en reprenant le texte de la SAP. C'est notre deuxième amendement.

Projet d'amendement

«Le concours d'architecture laissera toutes les hypothèses ouvertes (démolition et reconstruction, surélévation, transformation avec adjonction contemporaine), offrant ainsi les conditions d'un vrai choix de solution.»

Voilà tout ce que nous demandons avant le renvoi de cette proposition en commission, où toutes les possibilités pourront être examinées. Sinon, cela reviendrait à dire que la commission pourrait régler les problèmes en une séance... Elle reçoit la proposition, elle en prend acte et elle publie le rapport, puisque tout est déjà étudié et déterminé. Mais ce ne serait pas une très bonne idée pour l'exercice de la démocratie.

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous avons devant nous, ce soir, un thème récurrent dans notre enceinte, le Musée d'ethnographie. Comme l'observateur averti du microcosme politique genevois qu'est par exemple notre conseiller administratif en charge des travaux, nous savons que, du point de vue ethnologique, Genève, lorsqu'on parle de grands projets, se découpe en plusieurs peuplades, en plusieurs tribus. Deux de ces tribus font régu-

lièrement échouer les projets, parfois pour de bons motifs, parfois pour de mauvais: la tribu des Yaka et celle des Pas comme ça...

Quant à nous, radicaux, sur la question du Musée d'ethnographie, nous nous sommes toujours inscrits en dehors de ces peuplades, puisque nous avons apporté notre soutien à ces projets. Nous avons été favorables au projet à la place Sturm, qui a échoué devant le peuple, parce que, pour nous, c'était un bon projet. Mais le peuple en a jugé autrement. Nous l'assumons ce soir, mais nous soutiendrons de nouveau le projet présenté à travers cette résolution, parce que, Mesdames et Messieurs, il est modeste, réaliste et, surtout, possible. Et nous sommes ici dans le domaine du possible.

Je le dis d'emblée – et je détaillerai dans un instant pourquoi – les radicaux soutiendront le renvoi de cette résolution en commission, sans l'amender, parce que c'est du travail, Monsieur Pattaroni, que nous pourrons faire à loisir en commission. Nous comptons renvoyer cette résolution telle quelle.

J'aimerais rappeler d'abord, Mesdames et Messieurs, que nous avons, au cours de la législature, fait des propositions. L'une d'entre elles, en particulier, n'a pas eu l'heur de plaire, puisqu'elle a recueilli un nombre de voix assez modeste dans cette enceinte. Il s'agissait pourtant de jouer la carte du développement durable et du geste architectural majeur en plaçant le Musée d'ethnographie au centre de tri postal de Montbrillant. Je le répète, cette proposition n'a pas eu l'heur de plaire ici, mais elle s'inscrivait dans la volonté des radicaux de remettre ce débat à l'ordre du jour.

Je sais gré aujourd'hui au Conseil administratif et je prends acte du fait qu'il n'a pas perdu le dossier ni de temps. Il a évalué correctement la situation pour arriver à l'analyse selon laquelle, au-delà des quatre emplacements retenus au final, l'un d'entre eux présentait l'intérêt principal de permettre une réalisation tout de même assez rapide. Cela nous tient à cœur quant à nous, radicaux, parce que, M. Ferrazino l'a rappelé tout à l'heure, des trésors dorment à Genève dans des dépôts, des dépôts qui, d'ailleurs, nous coûtent très cher. Je n'ai pas en tête le montant de la location des espaces aux ports francs, mais c'est plusieurs dizaines, si ce n'est centaines de milliers de francs par année, et il n'est simplement pas admissible de courir un risque par rapport à un patrimoine de l'humanité dont nous sommes dépositaires ici à Genève.

Par conséquent, nous soutenons d'abord la démarche qui consiste, à travers une résolution, à poser les questions, à poser les jalons, pour éviter par la suite de nous retrouver dans des situations qu'on a pu connaître notamment dans la législature précédente, avec des référendums – parfois lancés à juste titre aussi – à la fin du processus. Nous soutenons donc la démarche qui consiste à étudier, à prendre la température au sein de la commission des arts et de la culture et à revenir devant ce plénum.

Ensuite, nous soutenons ce projet sur le fond. Nous discuterons les modalités, nous poserons un certain nombre de questions en commission, mais, je le répète, ce projet est avant tout modeste, puis il s'inscrit dans une défense enthousiasmante de l'ethnographie de la part du nouveau directeur du musée. Nous l'avons reçu à la commission des arts et de la culture. Il est derrière ce projet, il le soutient, quand bien même il ne pourra sans doute pas le porter jusqu'au bout, puisque l'âge de la retraite le frappera avant qu'il n'ait pu poser la première pierre. Mais il est important qu'il puisse, à travers son action, conduire les grandes lignes de ce musée.

Et puis, surtout, le montage financier nous semble important, déterminant, même s'il reste précaire. Il est précaire dans le temps, Mesdames et Messieurs, et c'est pour cette raison-là que nous soutiendrons ce projet réaliste, parce que, si nous voulons bénéficier des fonds privés et maintenir le montage financier dont a parlé le conseiller administratif tout à l'heure, il s'agit d'agir rapidement. Les collectivités publiques partenaires de la Ville sur cette opération ne le seront peut-être pas *ad aeternam* et, si nous entendons mener à bien un projet, c'est celui-ci *hic et nunc*.

Raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, nous vous recommandons de renvoyer ce projet de résolution, sans l'amender, à la commission des arts et de la culture.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Nous souscrivons naturellement à l'enthousiasme jusqu'ici manifesté pour ce projet de résolution, qui, à nos yeux, sait répondre à des questions fondamentales. La première, c'était cette éventualité d'un référendum et d'un échec de plus pour le Musée d'ethnographie qui, bien plus qu'un désaveu prétendument politique, aurait été vraiment grave pour les collections prestigieuses, gardées pour l'instant dans des caisses et à l'écart de toute muséographie, privant ainsi la population de la possibilité d'admirer la richesse de ce patrimoine.

Bien sûr, il a fallu, pour que ce projet de résolution voie le jour, allier toutes les forces et écouter la population. Vous avez su le faire, vraiment! Nous félicitons le Conseil administratif d'avoir pu écouter au sujet de cette école, malgré la volonté toujours affichée de faire table rase de certains bâtiments pour construire quelque chose d'un peu plus prestigieux, comme le rappelait notre collègue radical...

Nous le voyons bien, nous sommes confrontés non pas à deux tribus, mais toujours à la même opposition. Lorsqu'on est dans la majorité, si l'on a un projet ambitieux architecturalement et susceptible de créer de l'enthousiasme, l'autre partie nous accusera forcément de jeter l'argent par les fenêtres ou – on l'a entendu

il n'y a pas si longtemps dans ce Conseil – dira évidemment que ce n'est pas du bon goût, malgré les décisions des concours et des experts. C'est la fameuse théorie de l'esthétisme: nous ne partageons pas le même goût les uns les autres.

Et quand ce n'est pas assez ambitieux, alors resurgissent les amendements comme ceux que nous avons ce soir, proposant naturellement d'étudier encore pendant des semaines, des mois, des années si on peut démolir, ou reconstruire, ou que tout soit possible. Bien sûr que tout est possible! Simplement, ce projet a une qualité principale, c'est celle de réunir probablement le plus large consensus pour que, enfin, quelque chose parvienne à ses fins et que ce musée voie le jour! D'autant plus que, comme l'a rappelé M. Ferrazino, nous avons la chance d'avoir encore pour quelque temps M. Hainard. Il a su, lui aussi, créer une équipe autour de lui et, par sa science – n'en doutons pas! – il pourra apporter à ce projet la petite chose en plus qui fera que nous serons tous et toutes, je l'espère, satisfaits.

Pour toutes ces raisons, nous nous réjouissons d'étudier en détail ce projet de résolution à la commission des arts et de la culture. Nous rejetterons les amendements, un peu trop compliqués, nous semble-t-il.

Enfin, cela nous rappelle ces débats qui avaient vu l'échec de l'ancien musée d'ethnographie à la place Sturm. Mais les arguments étaient différents. On nous avait accusés de vouloir dépenser beaucoup trop d'argent – le même groupe d'ailleurs, le Parti démocrate-chrétien, un peu à l'origine du lancement du référendum et qui avait soulevé le mécontentement en surestimant le prétendu coût de ce musée. Aujourd'hui, il essaie de nous faire dépenser plus... Pour ma part, j'ai envie de dire au Parti démocrate-chrétien: «Si vous ne voulez pas de musée d'ethnographie, d'accord, ce n'est pas très populaire de le dire, mais au moins ayez le courage de vos opinions!»

M^{me} Annina Pfund (S). Le groupe socialiste est absolument ravi de ce projet, d'autant plus, comme ma collègue me le souffle, que c'est un projet! Nous saluons aussi le déroulement de la procédure, avec l'accord tripartite entre le Canton, l'ACG et la Ville de Genève. A notre point de vue, il est important que le projet de résolution ait été déposé au Conseil municipal en même temps qu'au Grand Conseil, pour avoir un large soutien de la part des deux parlements.

Nous regrettons un peu que les amendements du Parti démocrate-chrétien aient été déposés en plénière. A mon avis, nous aurions dû en parler à la commission des arts et de la culture. En effet, supprimer les mots «et rénové» de la première phrase de la résolution revient à ôter tout son sens à ce projet, qui veut, entre autres, rénover ce Musée d'ethnographie. Pour nous, il n'est pas possible de voter ces amendements tels quels.

Sur le fond, nous pouvons peut-être être d'accord avec la phrase que le deuxième amendement veut ajouter: «Le concours d'architecture laissera toutes les hypothèses ouvertes (démolition et reconstruction (...)).» Mais l'acceptation de cet amendement réduirait à néant le résultat de toutes les discussions et les accords tripartites.

Pour notre part, nous ne voulons pas remettre ces accords en jeu, parce qu'ils nous semblent importants, comme d'autres l'ont dit avant moi. Pour le directeur du Musée d'ethnographie, il nous faut à Genève un projet modeste, réaliste et élégant. A mon avis, nous n'en sommes pas loin avec cette proposition.

M. Marc Dalphin (Ve). Pour notre part, au groupe des Verts, nous sommes très contents de ce concept, sur le lieu même du Musée d'ethnographie actuel. Que dire, sinon qu'un agrandissement nous paraît être quelque chose d'extraordinaire, surtout par rapport à l'énergie qui se dégage de ce musée et à la collection qui s'y trouve. En revanche, nous aurions pu discuter en commission des amendements du Parti démocrate-chrétien.

Nous renverrons cette proposition à la commission des arts et de la culture.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais juste apporter trois précisions. Premièrement, certains pensent ici qu'on pourra d'autant mieux présenter les collections que le futur musée sera agrandi. Mais il ne faut pas se leurrer! Vous le savez tous, il n'est plus un seul musée, aujourd'hui, que ce soit le Musée d'Orsay de Paris, ou à Londres, ou ailleurs, qui présente toutes les collections. Ce n'est plus possible, il y a toujours un tournus. A plus forte raison à Genève, si l'on sait que M. Hainard – c'est une de ses qualités – présente beaucoup de sujets liés à l'actualité et à la vie quotidienne. Il ne va pas tirer sa présentation de ses stocks, mais il fera peut-être venir des pièces d'ailleurs. Vous l'avez lu l'autre jour dans la *Tribune de Genève*, il projette de faire venir des expositions. Par conséquent, la construction ne permettra pas de faire surgir toutes les collections, mais simplement d'en montrer un peu plus, grâce à un tournus permanent. Ce n'est donc pas un argument déterminant.

Deuxièmement, vous avez sans doute lu le texte de la résolution. Il est écrit: «La Ville de Genève est chargée de lancer un concours d'architecture...» La contrainte, évidemment, consiste à dire que le projet est pour cet endroit, avec le bâtiment existant. Toutefois, nous ne sommes pas en train de parler d'un projet, mais d'un concours d'architecture. Or si, par hasard, certaines personnes sont assez inventives, elles auront des idées, il faut l'espérer! Par voie de conséquence, si d'aucuns ont déjà en tête le projet alors qu'il n'existe pas, il y aura peut-être des surprises...

Le troisième point concerne le coût, Monsieur le président. Vous pourrez vous renseigner auprès d'architectes habitués à ce genre de projets, mais il est bien connu que si l'option de la démolition et reconstruction n'est pas envisagée dans l'étude, l'agrandissement à partir d'un immeuble qui n'a pas été conçu pour être un musée peut réserver des surprises. Cela ne coûterait plus 8 millions ou 12 millions de francs, mais peut-être davantage. D'ailleurs, des chiffres bien plus importants ont été avancés. Notre parti n'est absolument pas effrayé par le coût, mais s'il devait être plus élevé, nous voudrions simplement qu'il en vaille vraiment la peine. Je pense que vous en portez la responsabilité.

J'ai été très heureux d'entendre que si d'aucuns ici ne sont pas prêts à suivre nos amendements, ils sont néanmoins sensibles à l'argument selon lequel la question qu'ils soulèvent doit être évoquée en commission. Merci de cet accueil et, si c'était un peu trop demander de voter ces amendements ce soir, je fais confiance à votre intelligence: vous saurez poser les bonnes questions en commission!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Nous avons ici un projet sur lequel nous pouvons dire que nous sommes tous d'accord, et tous d'accord avec enthousiasme. Tout au plus – pourrait-on préciser – il arrive que nous soyons tous d'accord d'une manière mal formulée. Mal formulée de la part du Parti démocrate-chrétien, dont les amendements partent sans doute d'une idée généreuse mais qui font fausse route, puisqu'ils ont le défaut fondamental d'être contradictoires avec tout le travail préparatoire. Puis peut-être aussi mal formulée de la part de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), qui, quoique nous soyons tous d'accord, tente bien vainement, il faut le reconnaître, et avec la même maladresse que le Parti démocrate-chrétien, de prétendre qu'il existerait un débat gauche-droite sur le sujet.

Non, nous aimons tous – pareillement – le Musée d'ethnographie! Nous sommes tous attachés à sa réalisation et nous savons que les circonstances présentes sont particulièrement favorables, à savoir les vingt-quatre mois qu'il nous reste de présidence du Musée d'ethnographie de Genève de M. Hainard pour poser la première pierre de ce musée. Si nous tenons ce délai, nous savons que, après vingt-quatre mois plus le temps de la construction, ce musée sera inauguré. Si nous ne tenons pas ce délai, nous avons tout lieu de craindre qu'il n'y ait jamais plus de musée d'ethnographie à Genève.

L'essentiel alors est de reconnaître la nécessité urgente de traiter cet objet. Nous aurions pu faire l'économie d'un passage en commission, mais une étude est toujours heureuse. Nous ne proposerons donc pas un renvoi direct au Conseil administratif, en partant de l'idée que la commission traitera cet objet avec la célérité utile, mais, pour ces motifs, le groupe libéral ne pourra pas soutenir les amendements du Parti démocrate-chrétien.

M. Pascal Rubeli (UDC). Ce projet nous convient aussi parfaitement bien. Les délais étant ce qu'ils sont, il est temps, comme l'a dit tout à l'heure M. Froidevaux, d'avancer sur quelque chose de concret et de lancer ce concours. Le projet de résolution tel qu'il est rédigé nous convient parfaitement bien et, dans le souci de faire les choses dans l'ordre et correctement, le passage à la commission des arts et de la culture ne nous gêne pas. Au contraire, nous le souhaitons.

En ce qui concerne les amendements proposés par le Parti démocrate-chrétien, nous ne les voterons pas maintenant, notamment parce que nous pouvons en reparler en commission, s'il est nécessaire de les déposer à nouveau. Ainsi, nous aurons la possibilité de les étudier sous un autre angle. Nous renverrons donc ce projet de résolution à la commission des arts et de la culture.

M. Guy Jousson (T). Très rapidement, je dirai que le Parti du travail a toujours eu beaucoup d'intérêt pour le Musée d'ethnographie. Il renverra également ce projet de résolution à la commission des arts et de la culture, mais sans les amendements du Parti démocrate-chrétien.

M. Georges Queloz (L). Certains, dans cette salle, seraient déçus si je ne donnais pas mon opinion... (*Exclamations.*) Surtout après le combat que j'ai mené contre un mauvais projet – et non pas contre un musée d'ethnographie. On reparle enfin d'un musée d'ethnographie, et je m'en réjouis, et non plus de l'Esplanade des mondes, parce que, là, il y avait déjà un véritable problème. Si ce projet avait été bon, au juste prix, au bon endroit et avec un montage financier sérieux, je pense qu'il n'y aurait tout simplement pas eu de référendum. Mais donnons-nous la chance d'avoir un projet recevable, c'est mon vœu le plus cher!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne peux qu'approuver vos propos, Monsieur Queloz, et ce faisant répondre au représentant de la tribu des Pas comme ça, si j'ai bien compris... PCC, c'est une nouvelle appellation du PDC, apparemment... Voyez-vous, Monsieur Pattaroni, nous avons signé une convention tripartite – j'aurais dû le rappeler tout à l'heure – en novembre 2003, avec l'Etat et l'ACG. Nous travaillons donc d'arrache-pied sur ce dossier depuis trois ans, avec quelques étapes que j'ai rappelées, dont l'étape publique.

Vous imaginez bien que l'hypothèse dont vous parlez aujourd'hui, nous l'avons examinée avec les gens les plus compétents. Vous avez cité M. Zumthor, il y en avait d'autres. Nous nous sommes posé des questions, nous avons pesé et soupesé les conséquences et nous avons pris une décision. Alors, j'aimerais que

vous soyez tout de même cohérents, parce que, lorsque nous sommes venus avec plusieurs hypothèses devant votre Conseil, il y a maintenant un peu plus d'une année, vous nous avez dit, à juste titre, qu'il nous incombait de choisir le projet le plus facilement réalisable, le plus défendable et derrière lequel le plus grand nombre se retrouverait.

Ce choix, nous l'avons fait. Nous avons mis le temps, d'ailleurs, mais nous l'avons fait et, aujourd'hui, vous nous dites qu'il faudrait retenir cette hypothèse, que nous avons examinée et rejetée. Je le note au passage, Monsieur Pattaroni, vous n'avez pas répondu à la question que j'ai soulevée sur les conséquences financières de cette option. Et pour cause! Vous avez raison: il faut être prudent, parce que la conséquence se chiffre en termes de millions de francs.

Vous proposez une démolition et reconstruction, mais c'est là un autre projet. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait beaucoup d'années d'architecture pour comprendre que si nous demandons, dans le cadre d'un concours, outre l'hypothèse retenue ici, une démolition et reconstruction, nous avons affaire à deux projets totalement différents. Mais ce n'est plus tellement de l'audace, mais plutôt de l'argent... En effet, cette solution est beaucoup plus onéreuse et elle nous laisse dans une situation incertaine, alors que nous souhaitons, au contraire, être rassemblés derrière un projet dont vous avez été nombreux à rappeler les qualités.

Il faut saluer la cohérence du Parti radical. Il a toujours défendu le Musée d'ethnographie, tant M. Lescaze au Grand Conseil que son groupe ici, par la voix de M. Maudet encore une fois aujourd'hui. Pour votre part, Monsieur Pattaroni, vous êtes aussi cohérent, mais à votre manière... Votre parti a été le premier à soutenir le référendum contre le précédent projet de musée d'ethnographie et, aujourd'hui, vous nous donnez un peu l'impression d'essayer de trouver les moyens de pouvoir dire non demain. En effet, si votre option est refusée, vous aurez la possibilité de dire non.

Je rejoins M^{me} Gaillard-Iungmann: en politique, la franchise, c'est quand même plus agréable... Alors, n'ayez pas honte de dire que vous êtes contre ce projet! Vous parlez de projet ambitieux... Peut-être avez-vous, tout comme nous, de l'ambition, mais la nôtre, à la différence de la vôtre, pourra être qualifiée d'ambition positive, parce que nous cherchons les moyens susceptibles de permettre la réalisation de nos projets.

Qu'est-ce finalement que l'ambition, si ce n'est précisément se donner les moyens de réaliser ses projets? Je remercie M. Froidevaux d'avoir souligné les caractéristiques positives du projet dont nous parlons ce soir. Gagnons du temps et cessons de chercher les moyens d'en perdre encore davantage! C'est en nous rejoignant que, tous ensemble et avec l'équipe actuelle menée par M. Hainard, nous porterons ce projet vers une véritable réalisation.

Je termine en disant que nous n'avons pas peur d'un éventuel référendum sur des projets de cette nature – pas plus mon collègue Mugny que l'ensemble des membres du Conseil administratif. Simplement, nous ne voulons pas donner à ceux qui d'avance sont prêts à contester ce projet les moyens de le faire avec succès... (*Remarque.*) Non, pas vous, Monsieur Barbey, je n'ai jamais dit cela! Je vous regarde, mais je dois bien regarder quelqu'un quand je parle, vous m'en excuserez... Toutefois, si on devait toucher au patrimoine – je l'ai dit et je le redis ici – il est carrément assuré que nous irions au-devant d'une votation populaire, que nous ne craignons pas sur la base du projet qui vous est proposé ici, mais que nous savons d'avance perdue avec l'option que vous souhaitez introduire.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et j'espère que la commission du Conseil municipal – comme celle du Grand Conseil – pourra travailler rapidement, pour aller enfin de l'avant avec ce projet.

M. Robert Pattaroni (DC). Je suis désolé de reprendre la parole, mais M. le magistrat a dit que nous n'avions pas répondu à la question. Il faut lui répondre. Il ne doit pas quitter la soirée en se disant: «On ne sait même pas ce que le conseiller municipal démocrate-chrétien pense par rapport aux frais...» Je n'ai pas voulu insister sur le coût, mais vous avez lu, dans la proposition PR-513, que, pour cet agrandissement, on en est à 58 millions, plus les fonds privés... Par conséquent, on arrivera à 70 millions!

Il serait un peu dommage de ne pas se poser, en commission, la question de savoir ce que représenterait une démolition-reconstruction à 70 millions de francs. Vous savez que la Fondation Beyeler est une réalisation remarquable de l'ordre de 80 millions de francs. Voilà, j'attire votre attention, surtout du côté des partis pour qui on dépenserait trop facilement dans certains projets... Alors, pour 70 millions, regardons s'il ne vaut pas la peine d'avoir encore une autre idée!

Mis aux voix, le premier amendement de M. Pattaroni est refusé à la majorité.

Mis aux voix, le deuxième amendement de M. Pattaroni est refusé à la majorité.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des arts et de la culture sont acceptés à la majorité (quelques abstentions).

6. Proposition du Conseil administratif du 1^{er} novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 180 000 francs destiné à la refonte du réseau d'eau du cimetière de Plainpalais, situé à la rue des Rois, sur la parcelle 3A PE 51 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève (PR-514).

Préambule

Installé en 1956, l'ensemble du réseau d'eau, permettant l'arrosage des différents secteurs du cimetière, est corrodé par la rouille. Il devient donc urgent de le remplacer.

Notice historique

Au XV^e siècle, ce cimetière fut aménagé autour de l'Hôpital des pestiférés de Plainpalais, alors en dehors des murs de la cité. Après la Réforme en 1536, la plupart des cimetières qui entouraient les églises paroissiales furent fermés. Celui de Plainpalais resta donc le seul en usage pour toute la ville.

Depuis cinq siècles, ce cimetière est le témoin de l'histoire de Genève. Aujourd'hui, ce vaste espace de verdure ombragé d'arbres séculaires, situé en pleine ville, est devenu le «Panthéon genevois». La plupart des personnalités qui ont joué un rôle important dans la cité reposent ici, ainsi que certains étrangers de marque morts à Genève. On peut, entre autres, y découvrir la tombe de Calvin.

Exposé des motifs

L'état général des tuyaux d'eau et des vannes d'arrosage est en très mauvais état. Cela est principalement dû à la rouille.

En effet, l'installation actuelle, datant de cinquante ans, est composée de tuyaux galvanisés GF de 1 pouce. La rouille, en particulier à l'intérieur des tuyaux, forme une couche importante qui restreint le débit de l'eau et empêche un arrosage adéquat des parcelles. En outre, certains tuyaux présentent des fissures à différents endroits qui génèrent une déperdition d'eau. Ces fuites sont difficiles à déceler, car l'eau s'écoule dans un terrain formé de tout-venant naturel très perméable.

Le remplacement total de cette installation est donc nécessaire, d'une part pour éviter de devoir effectuer des réparations partielles, fréquentes et importantes, et d'autre part pour suivre les lignes directrices de l'Agenda 21 concernant la consommation de l'eau.

Des travaux, en urgence, ont dû être effectués en 2004. Il s'agit du remplacement de la nourrice située après le compteur des Services industriels de Genève, côté boulevard Saint-Georges, ainsi que du remplacement du réseau situé devant la loge et la chapelle. Bien entendu, ces équipements ne seront pas remplacés.

Obligations légales et de sécurité

La réalisation de ces travaux s'inscrit dans la volonté manifestée par le Conseil administratif d'accentuer ses efforts en matière de préservation du patrimoine de la Ville de Genève.

Description des travaux et programme

Le remplacement des éléments qui composent le réseau d'eau nécessite la dépose des pavés en granit bordant les allées du cimetière, leur nettoyage et leur repose, la creuse de fouilles, l'enlèvement des anciens tuyaux, la mise en place de sable et des nouveaux tuyaux, le comblement de ces dernières par du tout-venant et la réfection des chemins.

La durée des travaux est estimée à deux mois.

Conception énergétique

Ces nouveaux tuyaux permettront d'éviter toute déperdition d'eau et favoriseront un arrosage adéquat.

Estimation des coûts

Crédit: Rénovation du réseau d'eau

Montants Fr.

A Terrain

Parcelles N° 3 A PE 51, commune de Genève, section Plainpalais;
coût déjà amorti

B Fouilles

63 197

Installation du chantier, ouverture et fermeture des fouilles,
enlèvement des anciens matériaux, fourniture et mise en place
de sable, réfection des chemins

C Remplacement des tuyaux et nourrices

89 219

Tuyaux, nourrices, autres matériels

D Marge d'évolution du projet

Imprévus, 10% de 164 000 francs, soit

14 870

E Taxe à la valeur ajoutée 7,6% (TVA)	12 714
Coût total (TTC)	180 000
Total du crédit demandé	<u>180 000</u>

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer dans les quatre mois après le vote du Conseil municipal et dureront deux mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est mai 2008.

Référence au plan financier d'investissement

Cette demande de crédit est prévue sous le numéro 084.008.00 du 2^e plan financier d'investissement 2007-2018 pour un montant de 180 000 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit est le Service des pompes funèbres et cimetières qui est également le bénéficiaire du crédit.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

*PROJET D'ARRÊTÉ***LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 180 000 francs destiné à la refonte du réseau d'eau du cimetière de Plainpalais, situé à la rue des Rois, sur la parcelle 3A PE 51 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 180 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2012.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

7. Proposition du Conseil administratif du 1^{er} novembre 2006 en vue du bouclement du crédit extraordinaire de 200 000 francs destiné à couvrir une partie des frais d'organisation de la réunion de suivi du Sommet mondial pour le développement social (26-30 juin 2000) selon le crédit voté le 27 juin 2000 (proposition PR-36) et de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 7579,45 francs (PR-515).

Préambule

Conformément aux règles de l'administration municipale relatives à la gestion et au bouclement des crédits extraordinaires, nous présentons à votre Conseil le bouclement de crédit suivant.

Le 27 juin 2000, le Conseil municipal a voté un crédit extraordinaire de 200 000 francs destiné à couvrir une partie des frais d'organisation de la réunion de suivi du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Genève du 26 au 30 juin 2000.

Rappel historique

Du 26 au 30 juin 2000, sur invitation du Conseil fédéral suisse, se déroula, à Genève, le suivi du Sommet mondial pour le développement social.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU eut pour tâche de passer en revue la mise en œuvre des engagements pris à Copenhague, en mars 1995, par 186 pays, lors du Sommet mondial pour le développement social, et de préparer des initiatives nouvelles.

Cette réunion a vu converger au Palais des Nations des milliers de délégués des pays membres ainsi que des observateurs de l'ONU; certaines délégations étaient conduites par des chefs d'Etat. En marge de cette réunion, la Suisse a organisé une série de séminaires avec tous les acteurs du développement social représentant non seulement les organisations non gouvernementales, les insti-

Proposition: bouclement du crédit Sommet mondial
pour le développement social

tutions du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, mais aussi des parlementaires d'un grand nombre de pays ainsi que des représentants du secteur privé et du monde académique.

Le soutien de la Ville de Genève a consisté en une participation, d'une part, aux animations culturelles et à l'information des participants au Sommet mondial social et, d'autre part, à la réception d'ouverture et au repas des chefs de délégations.

Comptes et dépenses

Après la tenue de la réunion de suivi du Sommet mondial pour le développement social, et sur la base des dépenses effectuées, les comptes se présentent comme suit:

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
1. Animations culturelles		100 000,00
1.1 Facture du 5.12.00, Fondation pour Genève	100 000,00	
2. Réception d'ouverture et repas		75 101,00
2.1 Facture du 10.07.00, DSR Restaurants	62 100,00	
2.2 Facture du 29.06.00, Noga Hilton	12 160,00	
2.3 Facture du 29.06.00, Noga Hilton	841,00	
	<u>75 101,00</u>	
3. Affichage SGA		32 478,45
3.1 Virement interne affichage SGA	32 478,45	
Total des dépenses		<u>207 579,45</u>

Bouclement du crédit avec demande de crédit supplémentaire

Crédit	200 000,00
Total des dépenses	<u>207 579,45</u>
Dépassement	- 7 579,45

Le crédit extraordinaire initial de 200 000 francs présente un solde négatif de 7579,45 francs.

Ce solde négatif s'explique par une dépense supplémentaire (virement interne affichage SGA) qui n'était pas prévue lors de la préparation du budget. Ce montant se justifie par l'adoption d'une procédure nouvelle qui permettait de respecter la loi sur la TVA, alors que cette prestation était gratuite avant 1999. Il s'agit d'un dépassement compensé par des recettes additionnelles perçues par le Service des agents de ville et du domaine public.

Proposition: boucllement du crédit pour mobilier et équipements de bureau

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 7579,45 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires encourues lors de la réunion de suivi du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenue à Genève du 26 au 30 juin 2000.

Art. 2. – Le dépassement a été amorti avec le crédit voté.

Art. 3. – Le crédit relatif à la participation aux frais d'organisation de la réunion de suivi du Sommet mondial pour le développement social est ainsi bouclé.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

8. Proposition du Conseil administratif du 1^{er} novembre 2006 en vue du boucllement du crédit destiné à la poursuite de l'effort de modernisation de l'administration municipale par le renouvellement du mobilier et des équipements de bureau, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 146 599,48 francs (PR-516).

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de cette opération.

Programme financier quadriennal 110.06 (13^e PFQ)

Le crédit extraordinaire de 3 900 000 francs voté par le Conseil municipal (arrêté N° 343) le 16 décembre 1987 se décompose de la manière suivante:

Crédit voté par le Conseil municipal le 16 décembre 1987 (arrêté N° 343)	Fr. 3 900 000,00
Dépense totale	4 046 599,48
Différence	146 599,48

Proposition: bouclage du crédit pour mobilier et équipements de bureau

Ce dépassement de crédit se justifie par l'acquisition de mobilier et l'équipement de bureau de 24 nouveaux postes de collaboratrices et collaborateurs, découlant des votes par le Conseil municipal du budget 2002 et du budget 2003, soit:

1. Deux postes au Service de la taxe professionnelle, sept postes au Service des agents de ville et du domaine public et cinq postes à la Délégation à la petite enfance (imputation selon décision du Conseil administratif du 10 juillet 2002)	Fr. 72 000,00
2. Un poste d'adjoint-e de direction à la Direction du département des sports et de la sécurité (imputation selon décision du Conseil administratif du 11 septembre 2002)	8 000,00
3. Un poste à l'Office de l'état civil (imputation selon décision du Conseil administratif du 20 novembre 2002)	6 500,00
4. Complément de mobilier destiné à un poste attribué au Service des bibliothèques municipales (imputation selon décision du Conseil administratif du 8 janvier 2003)	2 000,00
5. Sept postes au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, y compris équipement en mobilier destiné aux nouveaux locaux dudit service à la rue de la Coulouvrenière 44 (imputation selon décision du Conseil administratif du 19 mars 2003)	60 000,00
./ A déduire: économie sur estimation des coûts	<u>- 1 940,52</u>
Dépassement net du crédit	146 599,48

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 146 599,48 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives à la poursuite de l'effort de modernisation de l'administration municipale par le renouvellement du mobilier et des équipements de bureau.

Art. 2. – Le crédit complémentaire mentionné à l'article premier a déjà été amorti avec la part du crédit voté.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité.

9. Proposition du Conseil administratif du 8 novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 204 800 francs destiné à l'installation de bornes d'accès escamotables au quai marchand des Eaux-Vives, parcelles 2913, 2924, 2929, 2567, 2938, section Eaux-Vives (PR-517).

Préambule

Depuis 1974, le quai marchand des Eaux-Vives est domaine public de la Ville de Genève. Il reste toutefois géré par l'Etat de Genève, au travers du Service des amarrages, maintenant Capitainerie cantonale, selon un accord convenu entre la Ville et l'Etat à cette date.

Au XIX^e siècle, ce quai, situé en contrebas des contreforts des quais Marshall, recevait traditionnellement des activités de batellerie, liées à l'urbanisation progressive des quartiers proches des rives. Ces activités, aujourd'hui disparues, ont laissé place à des activités lacustres diverses: chantier naval, police du lac, pêche, promenades touristiques, navigation de plaisance. Ces dernières entraînent des problèmes d'accessibilité majeurs.

Concernant l'aménagement, le plan du site de la rade, adopté par le Conseil d'Etat le 4 octobre 1993, délimite le cadre légal de protection du site. Il y est mentionné, à l'article 9: «L'aménagement des quais doit favoriser certaines activités liées au lac telles la pêche ou la réparation de bateaux.»

Quant à la circulation, un arrêté cantonal du 19 mai 1972 régleme le statut d'interdiction de circuler sur la berge, l'accessibilité, la circulation et le stationnement des ayants droit.

Sur la base des dysfonctionnements constatés par un groupe de travail réunissant les services de l'Etat et de la Ville de Genève, le Conseil administratif a présenté un «Programme de réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives», en automne 2005, au Conseil d'Etat, afin d'engager sa réorganisation.

L'objectif du projet proposé est de renforcer le statut piétonnier du quai en limitant strictement la circulation des véhicules aux ayants droit, dont la nature de l'activité le nécessite.

Les effets attendus devraient permettre d'envisager des changements d'affectation des lieux, pour maintenir à la fois des activités et la tradition d'un libre accès au lac pour tous.

Exposé des motifs

Les quais marchands sont la résultante de la construction, au XIX^e siècle, de quais formant des «balcons» pour la promenade, en prolongement des immeubles nouvellement construits. Ils sont situés à un niveau intermédiaire, entre celui de la rue et celui du lac. D'abord simples grèves, ces quais ont été consolidés par étapes et enfin définis par un mur de pierre, contre lequel les barques accostaient pour charger ou décharger leurs matériaux.

L'évolution de la société et de ses usages au bord de l'eau a fait disparaître l'activité principale de transport et de dépôt de marchandises, remplacée aujourd'hui par le tourisme et les loisirs. Sur la rive droite, l'exploitation des Mouettes genevoises et les activités nautiques, liées au port de plaisance, occupent principalement l'espace. Sur la rive gauche, quatre types d'activités sont particulièrement identifiables:

- le tourisme, sur le premier tronçon situé entre le Jardin anglais et l'ancienne douane, au droit de la rue de la Scie;
- les activités navales (chantier naval, police du lac, pêche), sur le tronçon entre l'ancienne douane et le jet d'eau;
- les loisirs (jeux, locations de bateaux), entre le jet d'eau et le port des Eaux-Vives, au droit de l'épuisoir;
- la navigation de plaisance, entre le port des Eaux-Vives jusqu'à Baby-Plage.

Le plan de site de la rade, adopté par le Conseil d'Etat le 4 octobre 1993, a pour objectif de faire respecter ce système constructif et ces usages au travers de la reconnaissance de la végétation et des édifices, du mobilier urbain notamment.

La convention du 9 mai 1974, passée entre l'Etat et la Ville de Genève, porte sur la remise des quais marchands à la Ville de Genève, en son domaine public, et sur le maintien de leur gestion par l'Etat de Genève, la majorité des activités présentes étant liées au lac, propriété du domaine public cantonal.

Le statut de la circulation, arrêté par l'Office cantonal de la mobilité, est celui de l'interdiction générale de circuler, à l'exception des charrois (remorques à

bateaux). Cependant, des emplacements réservés à la police, aux cars touristiques, à la police du lac, au Service des amarrages et au «petit train des Eaux-Vives» sont tout de même marqués.

S'agissant du quai marchand des Eaux-Vives, force est de constater que la gestion de ces dernières décennies a entraîné l'envahissement d'engins, de dépôts et de constructions en tout genre, peu entretenus et sans unité, auxquels s'ajoute le stationnement de véhicules automobiles en désordre.

En 2001, un groupe de travail réunissant les services de l'Etat et de la Ville de Genève, en relation avec les divers utilisateurs privés, a été mis sur pied pour permettre une approche globale de la revalorisation de ce site. En effet, il convient de reconsidérer entièrement les affectations actuelles de ce quai tout en garantissant son caractère de port de Genève.

En automne 2005, le Conseil administratif a présenté son «Programme de réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives» au Conseil d'Etat, en vue d'engager cette réorganisation par le biais de mesures simples, progressives.

L'un des changements concerne la circulation des véhicules privés (voitures, motocyclettes, scooters). Profitant de la confusion des lieux et de la présence justifiable de certains véhicules (pêcheurs, actifs des chantiers navals et de la police du lac notamment), de trop nombreux conducteurs passent et stationnent illicitement. Un relevé diurne, sur une journée, en été, a permis de dénombrer 25 motocyclettes ou scooters et 46 voitures installées sans droit. On compte, certaines nuits, plus de 400 passages de voitures entre l'ancienne douane et le jet d'eau!

Le projet, préparé en collaboration avec la Capitainerie cantonale, prévoit l'installation de deux portails. Le premier, situé devant l'ancienne douane, sera aménagé avec deux bornes escamotables automatiques. Le deuxième, situé devant l'épuisoir, au droit de la rue du 1^{er}-Juin, sera équipé de bornes manuelles. Le choix de bornes automatiques ou manuelles émane de la fréquence de circulation, différente entre le quai marchand et le secteur de l'épuisoir.

Description de l'ouvrage

L'accès des véhicules sur le quai marchand des Eaux-Vives est possible par quatre entrées. Trois sont actuellement fermées par une chaîne, dont la clef est réservée aux ayants droit (Service d'incendie et de secours, police, Voirie). L'entrée et la sortie libre d'accès s'effectuent à la hauteur de l'ancienne douane.

A la hauteur de la rue de la Scie, devant l'ancienne douane, un premier portail, composé de deux bornes métalliques escamotables télécommandées, jumelles, et complétées par des bornes fixes, empêchant tout contournement, sera mis en

place. L'aménagement proposé est situé en retrait de la route, afin de permettre aux longs convois (camions et remorques) de s'arrêter en dehors de la circulation du quai Gustave-Ador.

Ce portail contrôlera l'entrée et la sortie du quai et sera commandé soit par des télécommandes, soit par des cartes. La remise des télécommandes et des cartes sera gérée par la Capitainerie cantonale. Il lui sera possible d'imprimer des cartes valables un ou plusieurs jours, ou permanentes, afin de pouvoir répondre aux différentes catégories d'usagers. Ce dispositif devrait par la suite être appliqué également au port marchand des Pâquis. L'entretien sera assuré par la Ville de Genève, propriétaire du sol et de l'installation.

L'entrée située face à la rue du 31-Décembre, actuellement fermée par une chaîne, n'offre pas de possibilité d'accès, en dehors de cas exceptionnels. En effet, le carrefour ne permet pas l'entrée et la sortie de convois, une phase de feux supplémentaire ne pouvant être introduite dans le cycle de régulation du carrefour. La chaîne actuelle sera maintenue.

Au droit de la rue du 1^{er}-Juin, un deuxième portail sera installé. L'épuisoir (rampe de mise à l'eau des bateaux) qui lui fait face, spécifique aux gros bateaux, n'est actuellement accessible que depuis l'ancienne douane. Il est alors prévu d'ouvrir l'accès au quai (suppression de la chaîne) pour permettre l'accès libre et direct à l'épuisoir. L'accès des parties inférieures des quais, situées de part et d'autre, sera contrôlé par deux bornes escamotables manuellement et quelques potelets fixes. Le besoin d'accéder aux quais étant sensiblement réduit, le trafic des véhicules et des remorques à bateau diminuera significativement sur le quai.

Enfin, concernant l'entrée située à Baby-Plage, la chaîne actuelle sera maintenue.

Partenariat avec l'Etat de Genève

Le projet a été élaboré en partenariat avec l'Etat de Genève (Capitainerie cantonale et Office cantonal de la mobilité), qui finance la partie gestion de l'installation (logiciel de gestion de cartes, lecteur de cartes et réseau informatique). C'est la Capitainerie cantonale qui assurera la gestion des bornes.

Estimation du coût

Fr.

Travaux de l'entreprise de maçonnerie

53 250

Installation de chantier

Terrassement et remblayage + réfection du revêtement

Chambres de tirage

Forage de murs

Proposition: bornes escamotables au quai marchand des Eaux-Vives

Socle pour 4 bornes rétractables	
Seuil en béton	
Marquages au sol	
<u>Système de contrôle des accès</u>	88 250
2 bornes rétractables automatiques + système de commande	
Boucles inductives	
2 bornes rétractables manuelles	
3 potelets amovibles en acier inox	
33 potelets type Voirie Ville	
Formation	
<u>Electricité</u>	5 500
Compteur électrique, branchement et câblages	
<u>Honoraires ingénieur civil</u>	18 000
<u>Honoraires ingénieur géomètre</u>	3 000
<u>Information et communication</u>	15 000
Sous-total I	183 000
<u>Prestations du maître de l'ouvrage</u>	
Honoraires de promotion construction (4% du sous-total I)	7 320
Sous-total II	190 320
TVA 7,6% du sous-total II	14 464
Total	204 784
Total du crédit demandé arrondi à	<u>204 800</u>

Validité des coûts

Coût estimatif selon devis général établi en mars 2006.

Agenda 21 et choix écologique

Le remblayage de fouille est prévu en grave recyclée, provenant de centrale.

Concertation avec la population

Une information aux personnes, services, entreprises ayants droit sera effectuée dans le cadre de l'attribution des droits d'accès.

Autorisation de construire

Ce projet fera l'objet d'une requête en autorisation de construire.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements de personnes à mobilité réduite ainsi que des malvoyants.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers, il n'y aura aucun décrochement vertical.

Les bornes et potelets auront, d'une part, des entraxes suffisants pour permettre le passage de chaises roulantes ou déambulateurs et seront, d'autre part, équipés de bandes rétroréfléchissantes pour les malvoyants

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront deux mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est le printemps 2007.

Intérêts intercalaires

La durée des travaux étant inférieure à six mois, aucun intérêt intercalaire ne doit être pris en compte.

Régime foncier

Les bornes d'accès escamotables seront installées sur les parcelles 2913, 2924, 2929, 2567, 2938, section Eaux-Vives, toutes propriété du domaine public communal.

Plan financier d'investissement (PFI)

Cet objet figure au 2^e plan financier d'investissement 2007-2018, sous la rubrique PRI 2 N° 102.048.02 sous «Aménagement des quais marchands de la rade – Gustave-Ador, quai – Rive gauche», pour un montant de 5 000 000 de francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La réalisation de ce projet entraîne les charges d'exploitation supplémentaires suivantes:

- Entretien annuel: sur le compte de budget annuel 314150 1500 francs
- Pannes et accidents: sur le compte de budget annuel 314150 2000 francs

Charges financières

Pour l'investissement prévu à l'arrêté (204 800 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 24 000 francs (amortissement au moyen de 10 annuités, intérêts au taux de 3%).

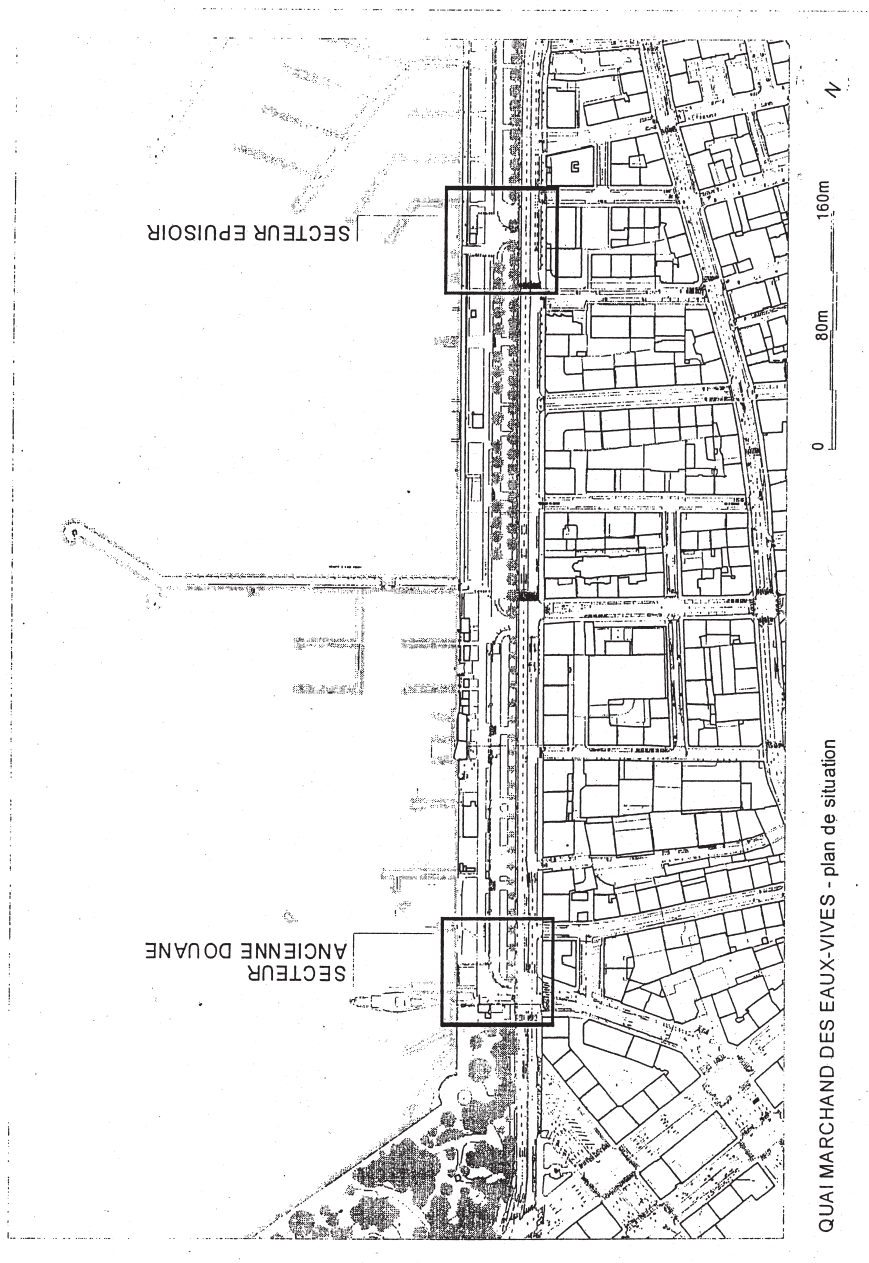
Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit de construction est le Service du génie civil.

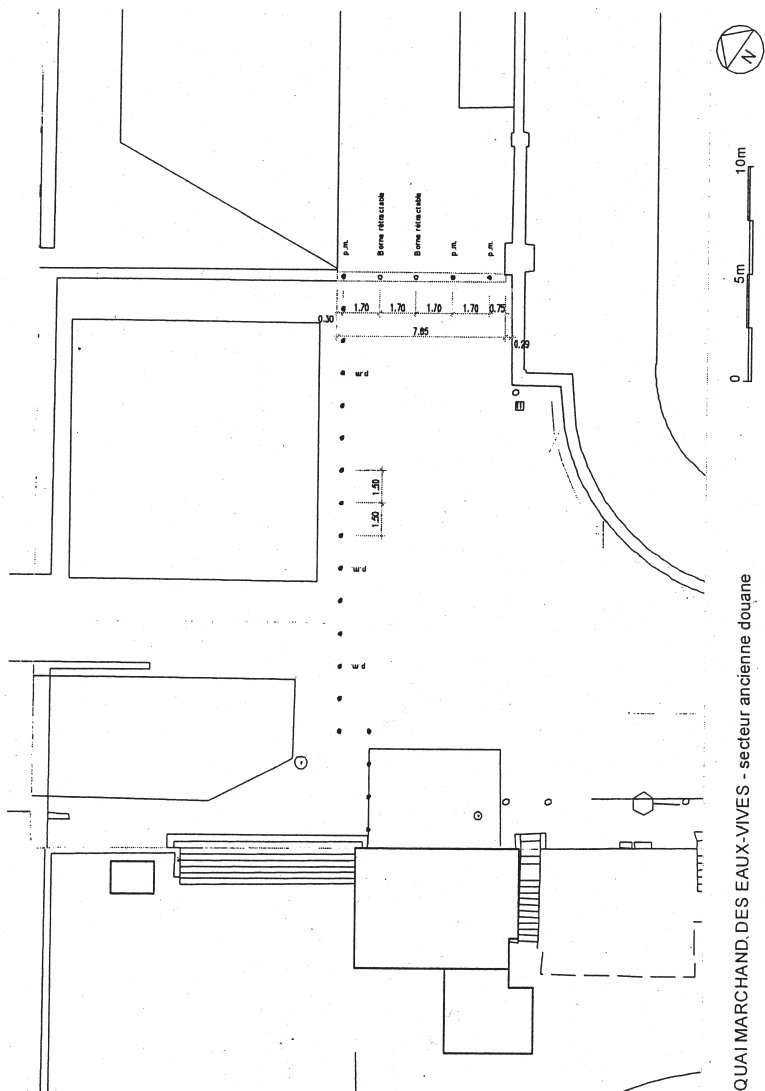
Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

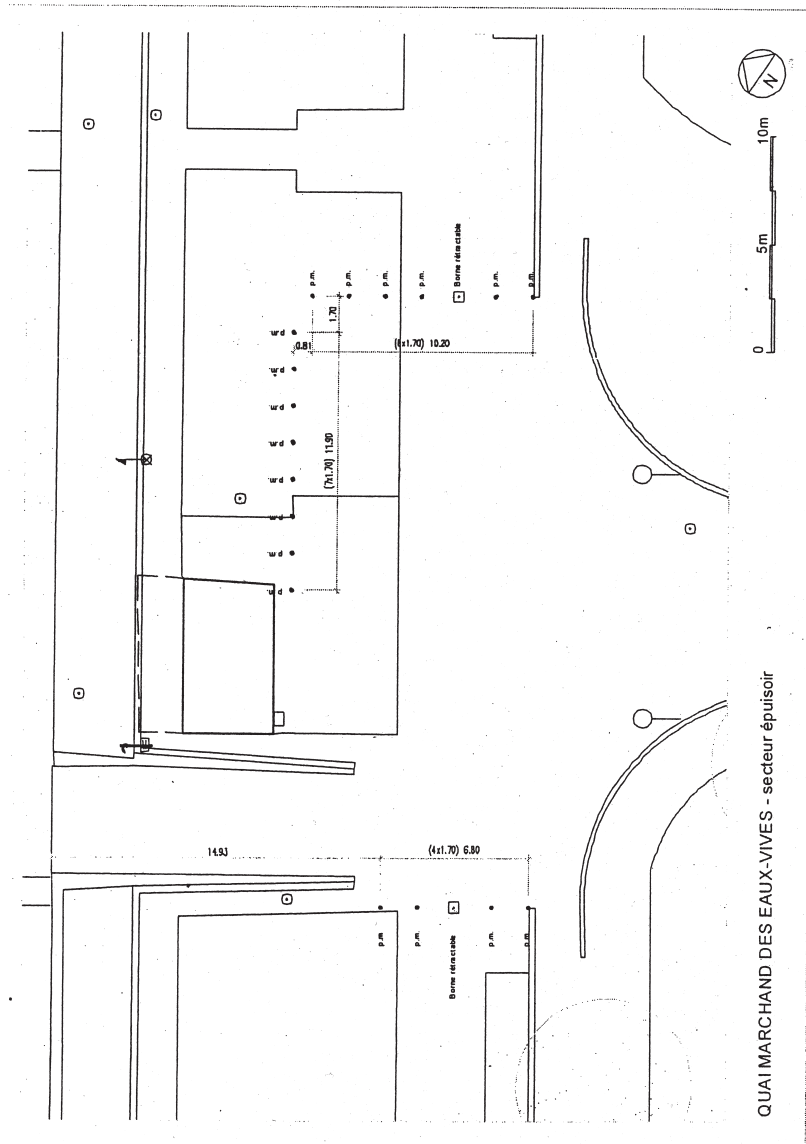
Annexes:

- plan de situation
- plan du secteur ancienne douane
- plan du secteur rue du 1^{er}-Juin



Proposition: bornes escamotables au quai marchand des Eaux-Vives





M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'évoquer le futur aménagement du site de la rade et, vous vous en souviendrez, je vous disais qu'un partenariat avec l'Etat nous avait permis d'avancer, depuis maintenant quelques mois, et d'être en mesure de vous présenter aujourd'hui un certain nombre de propositions très concrètes.

Parmi ces propositions, certaines ont déjà été réalisées, notamment en ce qui concerne l'éclairage, au sujet duquel vous nous aviez demandé d'intervenir par rapport à la situation sur les quais, entre autres sur le quai des Eaux-Vives. Nous avons donc déjà réalisé un premier éclairage provisoire, entre le jet d'eau et la rue du 1^{er}-Juin. Au début de l'année 2007, dès que nous serons parvenus à nous mettre d'accord avec les Services industriels de Genève (SIG) et la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), nous poursuivrons l'éclairage jusqu'à Baby-Plage, où nous sommes déjà intervenus, comme vous le savez, pour mieux illuminer le secteur. C'était là un élément nécessaire, mais, bien entendu, pas du tout suffisant.

Par conséquent, nous avons proposé d'intervenir également par rapport aux nombreux véhicules qui, le soir surtout, mais également la journée durant la belle saison, passent sur les quais marchands, malgré – je vous le rappelle – une interdiction de circuler. Simplement, les agents de sécurité municipaux (ASM) ne peuvent pas être au quotidien et en permanence sur place pour verbaliser des comportements de cette nature. A vrai dire, ils font tout ce qu'ils peuvent pour être le plus souvent physiquement présents. D'ailleurs, nous en avons parlé pas plus tard que ce matin avec le commandant Dimier, que le Conseil administratif a reçu pour évoquer un certain nombre de dossiers en suspens. Vous savez que le petit bâtiment de l'ancienne douane a été restauré pour être mis à la disposition des ASM. Bien évidemment, cela était nécessaire, même si ce n'est de loin pas suffisant.

Il est impératif de les aider dans ce travail-là et la proposition extraordinairement modeste que nous vous soumettons vise un objectif beaucoup plus lourd quantitativement, à savoir empêcher physiquement l'accès des voitures au quai marchand du site de la rade – donc au quai Gustave-Ador – par l'installation de deux bornes escamotables, dont la gestion incombera à l'Etat de Genève. C'est vous montrer la bonne intelligence dans laquelle nous travaillons. Les Eaux-Viviens le savent très bien, il y a maintenant sur les lieux, régulièrement, un certain nombre de représentants de l'Etat, tant au niveau du garde-port – son responsable – qu'à celui de la *task force* mise en place par le Canton. Nous les rencontrons au quotidien.

Nous vous avons demandé, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la discussion immédiate de cette proposition PR-517. Pourquoi? C'est assez inhabituel, j'en suis conscient, mais, au Conseil adminis-

tratif, nous avons réfléchi après vous avoir entendu régulièrement nous demander de faire quelque chose pour améliorer dans les meilleurs délais la situation sur le site de la rade. Cette proposition n'est pas compliquée à saisir et ses coûts ont été calculés non seulement avec précision, mais sur la base de comparaisons, puisque ce n'est pas la première intervention, à Genève, avec ce type de bornes escamotables rétractables.

Nous savons de quoi nous parlons et nous pourrions en témoigner, si vous souhaitez véritablement démontrer votre volonté d'aller de l'avant et de trouver des solutions rapidement. En effet, si vous votez cette proposition sur le siège aujourd'hui, nous prenons l'engagement, pour notre part, de procéder aux aménagements pour l'été prochain et de faire en sorte que, dès les beaux jours de l'année 2007, la situation soit largement améliorée.

Le président. J'ai bien entendu votre souhait, Monsieur le conseiller administratif, de procéder à la discussion immédiate et au vote sur le siège.

Préconsultation

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette proposition, évidemment intéressante, comme le magistrat vient de l'expliquer. En revanche, à la faveur de cette discussion, nous aimerions, pour notre part, approfondir un ou deux autres sujets connexes. A propos de cette problématique des quais marchands, des usagers ou des riverains ont attiré mon attention sur le fait – je cite un exemple – que des épaves de bateaux retirées des eaux du lac restaient souvent plusieurs mois en bordure du quai.

Outre la question esthétique, un problème en lien avec le *deal* de drogue se pose évidemment, puisqu'il n'y a rien de tel que des épaves pour servir de cachettes... Voilà typiquement le genre de questions que j'aimerais bien pouvoir poser à des personnes compétentes en commission. C'est la raison pour laquelle notre groupe, Monsieur le président, demande le renvoi de cette proposition en commission de l'aménagement et de l'environnement.

J'ai écouté très attentivement le magistrat, qui nous demande de voter ce soir afin de pouvoir installer ces bornes pour l'été prochain. Je veux croire qu'un passage rapide en commission n'aura pas de conséquences sur cette réalisation dans six mois et que ma demande ne portera pas préjudice à ce projet.

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral acceptera la proposition de M. Ferrazino pour plusieurs raisons. Tout d'abord, notre souci partagé de l'aménage-

ment de la rade et le fait que cet ouvrage facilitera la vie des passants. Il contribuera en outre à améliorer la sécurité à cet endroit.

Vous savez que le groupe libéral est très attaché à un projet d'envergure et d'ensemble sur le périmètre de la rade. Nous ne remettons pas en cause la nature de la proposition qui nous est soumise ce soir. Au contraire, je pense que nous pouvons l'améliorer en créant d'ores et déjà les conditions d'une vision de la rade plus proche des souhaits de chacun d'entre nous.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral acceptera de voter ce soir la proposition du Conseil administratif.

M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). Nous sommes d'accord avec tout ce qui a été dit. Il est effectivement urgent d'intervenir sur ces quais marchands, dont l'utilisation prête à tant de confusions. Mon groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera donc ce soir cette proposition du Conseil administratif.

M. Roman Juon (S). Le groupe socialiste acceptera également la proposition du Conseil administratif pour exécution dans les meilleurs délais. Nous regrettons évidemment le référendum sur les pavillons. Sans ce référendum, nous aurions pu avoir, en même temps que la réalisation de la proposition PR-517, les premiers pavillons installés au bord de la rade. Je crois que nous aurions fait preuve d'un autre état d'esprit à l'égard de la population.

En 1851, on commençait à construire les quais et, pendant un peu plus d'un demi-siècle, les projets d'envergure ont démontré qu'à l'époque on bâtissait grand à Genève, et d'une manière très généreuse, efficace et magnifique. Aujourd'hui, on ergote sur des petites choses – sur ceci, sur cela – et on freine... En revanche, l'acceptation du principe des bornes escamotables sera au moins un pas, surtout de la part du parti des bancs d'en face, puisqu'on touche à la voiture sacrée...

Le Parti socialiste demande précisément de voter sur le siège afin que nous nous dépêchions. Nous savons pertinemment ce qui est devant nous: les fêtes de fin d'année vont bloquer l'administration, retardant les autorisations de construire et les délais. Vous le savez, les oppositions sont possibles et on peut tout imaginer. Mais il ne faut pas se donner des moyens supplémentaires pour tout retarder.

Si le Parti démocrate-chrétien, en particulier, devait avoir des questions, il peut les poser tout de suite, ici, ou aller se renseigner auprès des services, ou, éventuellement, faire des suggestions. C'est toujours un système qui existe et qu'on applique malheureusement rarement, parce que la plupart d'entre vous ne savent pas encore où se trouve le 25, rue du Stand...

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Effectivement, comme cela a déjà été dit, cette zone est en interdiction générale de circuler et les Verts sont vraiment excédés de voir toujours autant de voitures garées là où il ne devrait pas y en avoir. Mais cette proposition PR-517 suscite néanmoins quelques questions, même s'il est important de créer un nouvel aménagement.

Tout d'abord, il y a actuellement deux chaînes. L'une sera maintenue et la seconde enlevée. Finalement, on se retrouvera avec une chaîne et 40 autres éléments, c'est-à-dire deux bornes rétractables – boucles inductives – deux bornes rétractables manuelles, trois potelets amovibles et encore 33 autres potelets type Voirie Ville. C'est sympathique, mais, dans le titre de la proposition, nous lisons «installation de bornes d'accès escamotables au quai marchand». On pourrait mettre «installation de bornes d'accès escamotables et forêt de potelets au quai marchand des Eaux-Vives». Nous aimerions voir s'il n'y a pas une autre solution. En effet, si c'est pour faire un quai tout en métal, cela ne sert à rien. On ne pourra pas se balader davantage que maintenant...

Ensuite, il est prévu quatre bornes escamotables, deux manuelles et deux automatiques. Là aussi, nous souhaiterions étudier la possibilité qu'elles soient toutes manuelles. Effectivement, les bornes automatiques sont plus difficiles à entretenir et, en plus, elles gaspillent de l'électricité. C'est vrai, la borne manuelle est un petit peu plus pénible pour les personnes, qui doivent sortir de leur voiture pour aller la baisser. Or c'est justement un avantage, parce que, là, nous sommes sûrs de limiter vraiment l'accès aux seuls «ayants besoin», et non pas à tous les ayants droit, qui profiteraient d'entrer sur cette zone même s'ils ne sont pas obligés de le faire.

D'autre part, la proposition ne mentionne pas du tout le détail des prix. Elle ne précise pas quels potelets coûtent cher ni quels potelets ne coûtent pas cher. Nous n'en savons rien du tout. Là où je rigole un petit peu, c'est avec le petit sous-titre intitulé «Concertation avec la population». En lisant l'alinéa, nous voyons que ce qui est appelé concertation avec la population n'est même pas une information destinée au public, mais aux ayants droit. En fait, on leur donnera une nouvelle carte d'accès et cela servira de concertation populaire. Je suis un peu dubitative.

Comme M. Ferrazino l'a très bien rappelé, ce projet s'insère dans un cadre beaucoup plus large. D'ailleurs, le crédit est pris sur une ligne du plan financier d'investissement (PFI) qui est de 5 millions de francs. Nous aimerions donc avoir une vision d'ensemble et savoir comment tout cela s'intégrera dans les autres aménagements. Pour toutes ces raisons, nous demandons une véritable étude de cette proposition en commission.

Les libéraux ont dit que leur souci de l'aménagement de la rade est très grand. Il en est de même des Verts, et c'est pourquoi nous souhaitons étudier cette proposition en détail. Evidemment, nous essaierons de le faire le plus rapidement

possible, en procédant aux auditions nécessaires, à l'exclusion des autres. Mais si ce tour en commission devait durer plus longtemps, ce serait pour la simple raison que la proposition n'est pas assez claire. Sinon, ce sera rapide.

Le président. Quelle commission, Madame Klopmann?

M^{me} Sarah Klopmann. La commission de l'aménagement et de l'environnement

M. Pascal Rubeli (UDC). A l'instar de M. Juon, nous sommes également sensibles – très sensibles – à l'aménagement de la rade, raison pour laquelle, d'ailleurs, nous sommes contents que le référendum sur les pavillons ait abouti. Mais, avec cette proposition PR-517, il s'agit effectivement d'une bonne mesure. Elle va dans le sens que nous souhaitons, elle rendra les quais plus agréables et elle permettra de mieux y vivre. Nous sommes également prêts à voter cette proposition sur le siège.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical pense, en effet, que ce projet est nécessaire. Là, nous sommes tout à fait d'accord. Par contre, urgent... Oui, certes, mais il n'est pas nécessaire que cela se fasse dans la semaine qui suit! Je vous rappelle que les choses sont en l'état depuis des décennies. Par conséquent, un mois de plus ne changera pas la situation.

Nous avons entendu la préopinante du groupe des Verts soulever tout à l'heure quelques questions très pertinentes aux yeux du groupe radical. Nous allons donc renvoyer cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement, où elle pourra être traitée très rapidement – un mois de plus ne portera pas préjudice au projet. M. Juon vient de nous dire: «Vous pouvez poser les questions maintenant, ou allez visiter les services...» Mesdames et Messieurs, c'est merveilleux... Supprimons les commissions du Conseil municipal et chacun ira poser ses questions dans les services! Cela tombe bien si on est retraité, Monsieur Juon, mais il y a ici des gens qui travaillent... Alors, c'est peut-être un peu dommage...

Tout cela pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que le projet est nécessaire mais que l'urgence, à un mois près, n'est pas avérée. Nous renverrons donc la proposition en commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Proposition: bornes escamotables au quai marchand des Eaux-Vives

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à la majorité (opposition des Verts, des radicaux et des démocrates-chrétiens).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (abstention des Verts et des démocrates-chrétiens).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 204 800 francs destiné à l'installation de bornes d'accès escamotables au quai marchand des Eaux-Vives, parcelles 2913, 2924, 2929, 2567, 2938, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 204 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2017.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

- 10. Proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2006 en vue de l'ouverture de deux crédits, pour un montant total de 481 200 francs, soit:**
- un crédit de 293 700 francs destiné à la rénovation de l'éclairage public des deux cheminements d'accès au restaurant dans le parc des Eaux-Vives;**
 - un crédit de 187 500 francs destiné à l'amélioration des illuminations des arbres dans le parc des Eaux-Vives (PR-518).**

Préambule

L'éclairage public municipal représente une des obligations de la Ville de Genève, mais il est également l'occasion d'exprimer son identité. Le Conseil administratif souhaite apporter une qualité nouvelle aux installations fonctionnelles, de sécurité, suivant une conception d'ensemble, avec à la fois des objectifs d'embellissement de l'espace public et d'économie d'énergie.

Un «plan lumière» est en cours d'établissement, avec des représentants des services techniques de l'Etat et de la Ville de Genève concernés, avec l'appui d'experts extérieurs.

Afin d'engager ce débat et de l'inclure dans le cadre des autres conceptions de l'Etat et de la Ville de Genève relatives notamment au réseau de tramway, au plan piétons, au plan directeur de la Ville de Genève, un concept lumière a déjà été établi. Accompagnant ce dernier, l'exposé de témoignages de personnalités genevoises montre les diverses facettes que revêt la lumière et évoque ses différentes valeurs dans une cité qui abhorre l'ostentation et met en avant à la fois son intériorité et son ouverture vers le monde.

Parallèlement à l'établissement de ce plan lumière, un inventaire de l'éclairage existant a d'ores et déjà été effectué. La connaissance de l'état existant par une base de données géoréférencées permet une planification des actions et une rationalisation des interventions sur le plan des économies d'énergie.

Quant à la présente proposition, elle porte sur un projet de rénovation et de nouvelles installations dans le parc des Eaux-Vives.

Exposé des motifs

Les grands parcs municipaux sont des sites majeurs de la Ville de Genève. Autant les Genevois que les touristes ont plaisir à s'y retrouver et à s'y promener, quelle que soit la saison. L'éclairage se doit de mieux accompagner ces activités et ces loisirs, au même titre que le mobilier urbain.

Proposition: éclairage des accès au Restaurant du Parc des Eaux-Vives

Dans ce contexte, la présente proposition traite du parc des Eaux-Vives. D'autres propositions sont à l'étude pour le Jardin anglais, l'île Rousseau et le parc Barton.

Différentes échelles de perception peuvent se manifester, selon que l'on se trouve dans le parc lui-même, à son entrée depuis le quai Gustave-Ador, au Restaurant du Parc des Eaux-Vives ou encore en face, sur la rive droite du lac.

Il y a deux niveaux d'éclairage, d'une part l'éclairage des chemins piétons, d'autre part l'illumination des végétaux. Le premier, constitué de boules sur mâts, est obsolète et doit être remplacé par un système plus adapté au lieu (meilleure qualité de la lumière). Le deuxième mettra mieux en valeur une essence et des groupes d'arbres (en l'occurrence les conifères) définis en collaboration avec le Service des espaces verts et de l'environnement.

Les travaux seront entrepris par étapes et par zones. Il s'agira d'établir une coordination détaillée des possibilités d'intervention en lien avec la gestion des parties vertes traversées.

Description de l'ouvrage

L'installation actuelle de 25 candélabres au long des chemins d'accès vers le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, depuis le quai Gustave-Ador, est obsolète. Les mâts et luminaires seront remplacés par des bornes, afin de réaliser un guidage visuel.

Parallèlement, comme en d'autres parcs, des groupes de végétaux retenus pour leur essence caractéristique de cet espace particulier seront mis en valeur par une illumination discrète, harmonieuse.

Concertation et information publique

Un groupe de travail plan lumière a été placé sous la présidence de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, avec des représentants des services techniques concernés et accompagnés d'experts. Ce groupe inclut le présent projet dans ses travaux.

Le projet fera l'objet d'une présentation aux associations intéressées.

Choix écologiques

Lors de la déconstruction, les composants seront triés et recyclés selon les normes en vigueur, en apportant un soin particulier aux éléments sensibles, tels que les appareillages d'alimentation ferromagnétiques et les lampes.

Dans le choix des éléments, seuls des matériaux recyclables seront retenus, en particulier pour les luminaires et projecteurs.

La consommation électrique devrait être réduite de plus de 50%, tout en ayant une meilleure qualité d'éclairage.

Arrêté I. Eclairage public des deux cheminements d'accès au restaurant

	Fr.	Fr.
23 Installations électriques		112 110
45 Génie civil		93 700
59 Honoraires		
Honoraires d'études ingénieur civil	9 370	
Honoraires d'études ingénieur électricien	16 817	
Géomètre	7 000	33 187
Droits et redevances	15 000	
Frais d'impression et d'information	6 000	<u>21 000</u>
Sous-total I		259 997
TVA 7,6%		<u>19 760</u>
Sous-total II		279 757
Honoraires de promotions 5%		<u>13 988</u>
Total du crédit demandé		293 745
Arrêté à		<u>293 700</u>

Arrêté II. Illuminations des arbres dans le parc

	Fr.	Fr.
23 Installations électriques		71 920
45 Génie civil		52 000
59 Honoraires		
Honoraires d'études ingénieur civil	5 200	
Honoraires d'études ingénieur électricien	10 788	
Géomètre	5 000	20 988
Droits et redevances	15 000	
Frais d'impression et d'information	6 000	<u>21 000</u>
Sous-total I		165 908
TVA 7,6%		<u>12 609</u>
Sous-total II		178 517
Honoraires de promotions 5%		<u>8 926</u>
Total du crédit demandé		187 443
Arrêté à		<u>187 500</u>

Les prix indiqués sont ceux du mois de décembre 2005 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet fera l'objet d'une requête en autorisation de construire, la localisation des travaux étant située en zone de verdure.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer six mois après le vote du Conseil municipal et dureront six mois et quatre mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est prévue pour le printemps 2009.

Régime foncier

Le parc des Eaux-Vives est situé sur la parcelle 1412, commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété privée de la Ville de Genève.

Plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 101.030.01 «Aménagement, construction et voirie. Renouvellement des éclairages publics 1^{re} étape» du 2^e plan financier d'investissement pour un montant de 750 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation

La consommation électrique devrait être réduite de 50%, tout en ayant une meilleure qualité d'éclairage. La maintenance des installations se déroulera dans le cadre du budget ordinaire du Service d'aménagement urbain.

Charge financière

Arrêté I

La charge financière annuelle sur 293 700 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 34 400 francs.

Arrêté II

La charge financière annuelle sur 187 500 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 22 000 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service d'aménagement urbain. Le service bénéficiaire est le Service d'aménagement urbain pour les deux objets.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après.

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 293 700 francs destiné à la rénovation de l'éclairage public des deux chemements d'accès au restaurant dans le parc des Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 293 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2010 à 2019.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 187 500 francs destiné à l'amélioration des illuminations des arbres dans le parc des Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 187 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2010 à 2019.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. En l'absence de mon collègue Tornare, je donnerai deux mots d'explication au sujet de cette proposition, sur laquelle nous avons travaillé depuis un certain temps. Vous nous aviez demandé d'intervenir sur le quai Gustave-Ador – c'était la proposition PR-517 dont nous débattions tout à l'heure – mais également à l'intérieur du parc des Eaux-Vives, où – c'est le moins qu'on puisse dire – l'éclairage est défaillant. Cette proposition PR-518 répond à un double objectif.

Premièrement, les deux cheminements qui vous permettent d'atteindre le haut du parc, le restaurant et les tennis sont régulièrement utilisés le soir, soit par des personnes à pied, soit par des cyclistes. Par conséquent, il y a lieu d'améliorer l'éclairage, et c'est l'objet du premier projet d'arrêté de la proposition PR-518. Nous avons bien entendu travaillé avec le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) de M^{me} Cottu et le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, à la recherche des solutions les plus adaptées à ce lieu sensible qu'est le parc des Eaux-Vives. Nous vous présenterons – les services de mon collègue Tornare avant tout – la proposition en commission.

La seconde partie de cette proposition vise à l'éclairage d'un certain nombre d'arbres à l'intérieur du parc. Là, il s'agit davantage d'une sorte de mise en valeur du patrimoine vert de qualité de ce parc. Le projet d'arrêté II répond à ce souhait.

Préconsultation

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Nous avons lu avec attention et intérêt cette proposition du Conseil administratif. Je ferai toutefois deux remarques. Pre-

Proposition: éclairage des accès au Restaurant du Parc des Eaux-Vives

mièrement, nous sommes en attente du plan lumière depuis un certain nombre de mois déjà. Or nous aurions préféré recevoir d'abord ce plan lumière – c'est-à-dire la politique générale du Conseil administratif en la matière – avant d'entrer dans le détail de sa mise en œuvre. C'est une première remarque.

Ma deuxième remarque consiste à dire que nous serons extrêmement attentifs à la manière de mettre en place cet éclairage dans ce parc. Si nous sommes d'avis qu'il est important d'éclairer les cheminements pour la sécurité des promeneurs et des cyclistes, nous sommes, par contre, beaucoup plus réticents en ce qui concerne les arbres et la végétation. A notre avis, un certain nombre de critères devraient être appliqués, notamment que cette lumière soit dirigée de haut en bas et non pas de bas en haut, et utilisée uniquement si c'est nécessaire et pendant un laps de temps rigoureusement limité. Nous nous réjouissons de pouvoir expliquer nos critères en commission des travaux et, pour toutes ces raisons, nous souhaitons renvoyer cette proposition à la commission des travaux.

Je dois aussi préciser, pour la clarté des débats, que plusieurs membres du groupe des Verts sont totalement opposés à cette proposition et préfèrent la refuser.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral partage totalement la préoccupation des Verts et, de la même manière, il recommandera à ce Conseil municipal de ne pas entrer en matière sur cette proposition. Nous nous souvenons que le Conseil administratif avait été extrêmement attentif au projet d'éclairage à la place des Nations. Il nous avait exposé longuement qu'il y avait, autour de cet espace granitique, un grand nombre de jardins magnifiques qui servaient notamment à l'hébergement d'un certain nombre d'oiseaux et autres animaux. L'ensemble de ces circonstances avait déterminé des choix stratégiques extrêmement chers, élégants peut-être, en matière d'éclairage.

Aujourd'hui, on nous fait une proposition qui va exactement en sens inverse, puisque l'on entend mettre en valeur un certain nombre d'arbres, en particulier des conifères, grâce, comme l'expliquait M^{me} Marguerite Contat Hickel, à un éclairage dirigé de bas en haut et qui serait de nature à perturber la faune. Alors, si nous pouvions être un peu sceptiques sur la faune qui fréquentait la place des Nations, nous ne le sommes en revanche pas du tout sur celle qui a pris possession du parc La Grange et des parcs voisins.

Dans cette optique, cette proposition d'éclairage paraît faire fi des valeurs que le Conseil administratif a voulu développer partout ailleurs en ville, notamment dans des endroits moins sensibles. Pour ces motifs, nous estimons que cette proposition PR-518 n'est pas en mesure de répondre aux principes de base fixés par la municipalité, notamment par son adhésion formelle à l'Agenda 21, et, en conséquence, nous ne pouvons que vous recommander de ne pas entrer en matière.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien, Monsieur le président, ne peut pas s'empêcher de penser que le Conseil administratif a parfois un curieux sens des priorités. Nous parlons d'éclairage, nous parlons des Eaux-Vives, et je pense que tout le monde ici se rappelle à quel point il avait fallu batailler ferme pour obtenir l'éclairage sur les quais pour des raisons de sécurité et – toujours – à cause de ces fameux problèmes de drogue que j'évoquais à l'instant lors du débat sur la proposition PR-517.

Très franchement, cette proposition dans laquelle 187 500 francs sont destinés à l'illumination des arbres me laisse tout à fait songeuse. D'une part, illuminer des arbres n'est pas du tout une priorité de cette municipalité et ce n'est certainement pas, je peux vous l'affirmer, une priorité du groupe démocrate-chrétien. D'autre part, je ne suis même pas sûre que l'illumination des arbres soit souhaitable, parce que ces pauvres arbres vivent certainement mieux sans ces guirlandes qui chauffent pendant une partie de la nuit. Mais je ne suis pas une spécialiste des arbres et je laisse chacun prendre ses responsabilités en cette matière.

En revanche, Monsieur le président, ce qui est tout à fait certain, c'est que le groupe démocrate-chrétien va vous apporter à l'instant un amendement qui vise à supprimer le projet d'arrêté II, car nous n'entendons pas voter cette illumination arboricole:

Projet d'amendement

Supprimer le projet d'arrêté II de la proposition PR-518.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, nous entrerons en matière sur cette proposition du Conseil administratif, notamment sur l'arrêté I. Il répond en effet à nos inquiétudes et à des demandes que nous avons formulées à plusieurs reprises en rapport, d'une certaine manière, avec le plan lumière. Mais il nous paraît essentiel que l'éclairage de ce parc soit correct, pour des raisons de confort visuel et de sécurité, sans faire, dirais-je, du sécuritaire – on s'entend bien!

Par contre, le projet d'arrêté II nous laisse songeurs. La nécessité ou pas d'éclairer ces arbres et de le faire de manière permanente ou occasionnelle mérite, tout de même, d'être étudiée en commission. Nous renverrons donc cette proposition en commission des travaux, où nous pourrions recevoir des explications claires sur le mode de fonctionnement, les coûts et les priorités d'éclairage de ces arbres. A partir de là, nous ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain, mais nous le coupons en deux, si je peux m'exprimer ainsi... Nous sommes donc tout à fait d'accord d'entrer en matière sur l'arrêté I. Sur l'arrêté II, nous entrons aussi en matière, sous réserve des remarques que j'ai faites.

Proposition: éclairage des accès au Restaurant du Parc des Eaux-Vives

M. Guy Dossan (R). Au départ, le groupe radical n'était pas non plus très chaud pour cette proposition. Nous la renverrons toutefois à la commission des travaux, parce que nous pensons qu'il convient de l'étudier. Nous trouvions un peu curieux de devoir consacrer près de 200 000 francs pour éclairer l'accès au parc des Eaux-Vives. Nous avions l'impression que c'était pour conserver les étoiles du restaurant... Alors, lumière pour lumière... Mais cela nous dérange un peu, parce que la clientèle ne vient pas forcément à pied, mais plutôt dans des voitures en principe équipées de phares. Tous ces candélabres pour éclairer l'accès à l'un de nos restaurants de luxe nous paraissent quand même un peu onéreux. Si c'était pour l'utilité publique, nous vous dirions oui, mais, là, nous ne sommes pas très enchantés par cette proposition.

Quant à l'illumination des arbres, elle est aussi extrêmement chère, mais nous pensons que c'est quand même assez utile. Nous avons vu quelques très beaux éclairages dans plusieurs de nos parcs. Si celui-ci est obsolète, pourquoi ne pas étudier un nouvel éclairage? A vrai dire, comme le disait la préopinante du groupe des Verts tout à l'heure, il est un peu regrettable que cet éclairage arrive avant le plan lumière, parce que nous craignons du saucissonnage... On commence par l'éclairage du parc des Eaux-Vives et, petit à petit, on va nous présenter des projets différents. Puis, quand tout sera fait, nous aurons le plan lumière...

Nous sommes donc un peu inquiets, mais nous renverrons cette proposition à la commission des travaux.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il y a de cela quelques mois, une année peut-être, la commission de l'aménagement et de l'environnement avait eu la chance, un soir, de faire un tour de ville avec les responsables du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Il s'agissait de voir comment on pratiquait, à divers endroits de notre cité, en fonction des différents types d'éclairage possibles. A cette occasion, nous nous sommes rendus dans le parc des Eaux-Vives, où nous avons pu constater la situation en l'état.

Mesdames et Messieurs, cette visite était extrêmement intéressante, parce que l'éclairage du parc était en parfaite contradiction – en parfait contraste – avec l'éclairage même de la terrasse du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, qui choquait en regard de ce qui se passait dans le parc. Pour cette raison essentielle, Monsieur le conseiller administratif, le groupe socialiste renverra cette proposition en commission des travaux, de manière à chercher à harmoniser le mieux possible l'espace entre le parc lui-même et l'exploitation de ce restaurant, qui doit se faire dans les meilleures conditions possibles. Le tout avec un souci esthétique.

Pour le reste, nous partageons les réserves des autres groupes en ce qui concerne la protection de la faune et les priorités de notre Ville, mais il reste pour nous important que ce parc soit soigneusement aménagé, dans le cas de son éclairage aussi. Nous avons pu constater, à l'occasion de ce tour de ville, que nos services sont particulièrement compétents. Il serait sot de ne pas chercher à les utiliser en la matière.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). A la suite de l'énoncé de toutes les bonnes raisons pour aller dans le sens de cette proposition, mais également des réserves qu'on peut formuler à propos de cet éclairage massif dans le parc et hors du parc, notre groupe a finalement décidé de laisser la liberté de vote à ses membres. Je signale tout de même que, lors de son caucus, la majorité de notre groupe A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants avait préalablement soutenu la proposition. Cette majorité fera probablement de même ce soir.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Rys visant à supprimer le projet d'arrêté II est accepté par 25 oui contre 15 non (17 abstentions).

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition amendée et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à la majorité (quelques oppositions du groupe libéral et des Verts et 1 abstention libérale).

- 11. Rapports de majorité et de minorité de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M^{mes} Anne Moratti Jung, Hélène Ecuyer, Gisèle Thiévent, Liliane Johnner, Catherine Gaillard-lungmann, Marie-France Spielmann, Caroline Schum, Marguerite Contat Hickel, Virginie Keller Lopez, Claudine Gachet, Nicole Valiquer Grecuccio, Béatrice Graf Lateo, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, Catherine Hämmmerli-Lang, MM. Mathias Buschbeck, Didier Bonny, Alpha Dramé et Eric Rossiaud, renvoyée en commission le 24 octobre 2005, intitulée: «Pour une campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire» (M-540 A/B)¹.**

Suite du premier débat

M. Didier Bonny, président de la commission sociale et de la jeunesse (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipi-

¹ Rapports, 2764.

paux, il était 22 h 50 lorsque nous avons commencé notre premier débat sur cet objet, lundi 13 novembre, et j'avais décidé de ne pas prendre la parole en ma qualité de président de la commission sociale et de la jeunesse au moment de l'étude de cette motion. J'espérais que nous pourrions traiter cet objet assez rapidement, mais il est vite apparu que c'était mission impossible...

Par conséquent, comme vous l'avez dit, Monsieur le président, nous repartons de zéro. Cette fois-ci, je souhaite apporter deux ou trois éléments soulevés par M. Queloz au début de sa première intervention, au début de ce mois. Simple-ment, pour que les choses soient très claires...

Le président. Visiblement, un portable sonne dans votre périmètre immédiat, Monsieur Bonny. Je rappelle aux conseillères et aux conseillers municipaux que l'utilisation d'appareils produisant des émissions sonores est interdite dans cette salle, selon l'article 35 de notre règlement.

M. Didier Bonny. Merci, Monsieur le président. Je voudrais simplement préciser la chose suivante: au terme des travaux de la commission sur cette motion M-540, M. Queloz a souhaité déposer un rapport de minorité, mais, comme président de la commission, je m'y suis opposé, étant donné qu'il était commissaire remplaçant.

Je n'ai fait qu'appliquer ce que je connais depuis quatorze ans: un remplaçant en commission n'est pas à même de rédiger un rapport – en tout cas, nous avions toujours procédé ainsi. Or il se trouve que le Parti libéral s'est opposé à cette manière de faire. Il a très bien fait et je ne regrette d'ailleurs absolument pas la décision prise par la commission, puisque le débat est désormais éclairci. Nous le savons maintenant: nous pouvons faire du tourisme dans les commissions en allant remplacer un collègue, et rédiger un rapport de minorité lorsqu'un objet nous intéresse, même si nous ne sommes pas titulaires...

Pour ma part, je ne pense pas que ce soit une excellente idée, mais la Surveillance des communes en a décidé ainsi et M. Queloz a donc pu faire son rapport de minorité. Je tenais simplement à préciser qu'en aucune manière la commission sociale et de la jeunesse n'avait souhaité museler M. Queloz. Nous nous en étions simplement tenus à nos habitudes dans ce Conseil municipal – et que la discussion commence...

M^{me} Martine Sumi-Viret, rapporteuse de majorité (S). Permettez-moi de vous rappeler Simone de Beauvoir: «On ne naît pas femme, on le devient.» S'il

fallait sous-titrer la motion qui nous occupe ce soir, nous aurions pu écrire: «On ne naît pas égaux en droits, mais on doit tout tenter pour le devenir.»

La confusion et l'émotion sont toujours grandes, aujourd'hui encore, lorsque l'on parle d'égalité entre homme et femme. Le sexe est, en effet, biologique et nous ne sommes ni des déesses ni des dieux pour y changer quoi que ce soit, et c'est bien ainsi. Par contre, le genre est une construction sociale qui débute dès la naissance et nous accompagne tout au long de notre existence.

Le genre ne doit pas être une source d'inégalité. C'est inscrit dans plusieurs textes légaux que l'on reconnaît plus ou moins volontiers, mais qui ont néanmoins force de loi, donc de cadre au fonctionnement de nos vies privées et de nos institutions publiques et politiques. C'est ce que notre démocratie a choisi comme modèle de société, n'en déplaise – vous transmettez, Monsieur le président – à certains libéraux qui refusaient, en 1981 – ce n'est pas très vieux! – l'article constitutionnel sur l'égalité.

Je me permets un très rapide rappel historique des rôles assignés aux femmes et de l'évolution de l'égalité entre les hommes et les femmes en Europe. La préhistoire a vu régner une certaine égalité par la participation commune des hommes et des femmes à la cueillette et à la chasse. Lors de la révolution agricole, l'explosion démographique rendue possible par les surplus alimentaires entraînera une dégradation de la condition féminine, par l'enfermement des femmes dans les premières maisons et l'utilisation de leur corps comme butin de guerre ou monnaie d'échange, comme prix à payer pour les rares périodes de paix.

Passons vite sur la Grèce antique, monde d'hommes où la vie publique s'ordonne entre deux pôles: la guerre et la politique. Les femmes servent à faire des enfants, elles n'ont pas ou peu de vie sociale, menant des vies de recluses dans le gynécée. Petite amélioration pour les femmes dans la Rome antique: elles deviennent les matrones dans la *domus* – la maison – à l'instar de leurs époux, qui sont les patrons régnant sur les affaires et leur clientèle. Aussi sédentaire par vertu que la femme grecque l'était par contrainte, la Romaine est la cheffe de la maison, mais l'époux est bel et bien le chef de la famille au sens très large, le *pater familias*, et il a droit de vie et de mort sur les enfants.

Au long du Moyen Age, la structure reste très patriarcale et les femmes sont traitées de manière très rude, leur rôle principal consistant à enfanter et à travailler dur dans les champs. Gare à celles qui osent réfléchir! Elles finiront comme sorcières sur le bûcher jusqu'au XVIII^e siècle. C'est sous l'impulsion de l'Eglise et de la bourgeoisie que les légistes instaurent des lois privant les femmes de tout droit dans l'administration des biens familiaux, les excluant des affaires et leur interdisant d'entrer dans les universités. C'est pourtant au Moyen Age que Christine de Pisan, première féministe, écrira dans *La Cité des dames*, aux environs

de 1400, que la femme est l'égale de l'homme par son origine et par sa nature, et qu'elle affirmera l'égalité intellectuelle des deux sexes.

Sous la Renaissance, la femme n'a aucune part au nouvel ordre social fondé non plus sur la grande famille féodale, mais sur l'individu. Sa position, au contraire, se dégrade toujours plus sous l'influence de l'éthique bourgeoise: la femme est exclue des affaires publiques et enfermée dans l'espace clos de la famille. Elle est tenue à l'écart de l'instruction et voit les hommes lui disputer des métiers appris autrefois de mère en fille avec un certain succès – lorsqu'elle ne finit pas brûlée – par exemple la médecine et l'herboristerie notamment.

Au XVII^e siècle, oisive, la femme bourgeoise ne vaut que par la dot qu'elle apporte à son mariage. Sur le marché du travail, la concurrence entre les sexes au moment de la révolution industrielle est toujours plus âpre: les salaires des hommes sont deux fois plus élevés au seuil du XVIII^e siècle.

Les femmes de condition élevée ouvrent des salons littéraires, mais c'est la colonisation américaine qui donnera aux femmes une occasion inespérée de s'émanciper. En effet, les autorités du Nouveau-Monde permettent aux femmes de parler pour elles devant la justice, de diriger des imprimeries et des journaux, des auberges et des écoles, de pratiquer la médecine et de superviser les plantations.

Mais, malgré des résistances toujours plus vives, la condition de la femme n'évoluera pas durant le XVIII^e siècle et l'éthique bourgeoise s'affermir encore avec les idées de Jean-Jacques Rousseau, qui pénétrèrent largement la société. L'égalité d'éducation avec les garçons est toujours refusée aux filles. Les femmes doivent se contenter des emplois les plus durs et les plus mal payés.

La Révolution française fut, comme vous le savez, le rendez-vous manqué pour les femmes. L'existence de la femme bourgeoise fut alors limitée à une suite d'obligations et de contraintes, tant morales que physiques. Le XIX^e siècle fut encore plus impitoyable avec les ouvrières, les bonnes à tout faire; il suffit de relire Zola, Victor Hugo ou les chiffres officiels de la mortalité infantile et des parturientes mortes en couches.

Pourtant, c'est Victor Hugo qui avait écrit: «Le XVII^e siècle a proclamé le droit de l'homme, le XIX^e proclamera le droit de la femme.» Il fut un peu trop optimiste puisqu'il faudra attendre la fin du XX^e siècle pour que, enfin, les femmes obtiennent des droits égaux à ceux des hommes. Mais cette histoire est récente et vous la connaissez. Je vous rappelle juste au passage que les Afghanes et les Iraniennes ont eu le droit de vote bien avant les Suissesses!

Je reviens donc à la motion proposée à votre attention. Elle demande un peu de réflexion autour des images offertes aux petits enfants dont nous avons la charge dans les structures d'accueil. Pour ce faire, il est simplement suggéré de

parler des stéréotypes, de prendre le temps d'y réfléchir, d'oser les démonter pour prendre conscience du carcan qu'ils exercent encore sur nos choix, entravant par là notre autonomie et notre liberté.

Ne nous contentons pas de reproduire, sans création, sans initiative de notre part et de notre époque, les schémas hérités du passé. Seule une détermination positive, doublée d'une belle ouverture d'esprit, nous permettra d'entourer et d'aider nos tout-petits et nos toutes-petites à appréhender le monde avec toutes les clés de la liberté de penser.

Le groupe socialiste vous invite à soutenir cette motion M-540. (*Applaudissements.*)

M. Georges Queloz, rapporteur de minorité (L). Monsieur le président, vous transmettez à M. Bonny que je suis assez catastrophé... Après quatorze ans dans ce parlement, où il a souvent présidé des commissions, il a fait une entrave au règlement, parce que rien, dans le règlement de notre Conseil, n'empêche un remplaçant en commission de déposer un rapport de minorité. C'est quand même fantastique de devoir expliquer l'importance d'un rapport de minorité à M. Bonny, qui va quitter ce Conseil après y avoir siégé pendant quatorze ans!

Tout d'abord, il faut voir les choses comme elles se sont passées. J'ai assisté aux travaux de la commission et j'ai annoncé, comme c'était mon droit, un rapport de minorité. Si, en général, un remplaçant, qui n'a pas forcément été présent tout au long des travaux, n'est pas nommé rapporteur de majorité, il en va différemment pour un rapporteur de minorité. Après avoir participé à quelques débats de commission, n'importe quel conseiller municipal remplaçant un collègue a le droit de déposer un rapport de minorité. C'est la même chose au Grand Conseil et dans tous les parlements d'Europe et des environs.

M. Bonny était catégorique tout à l'heure, mais on peut se demander alors pourquoi il a posé la question à l'ancien bureau de ce Conseil... Ce bureau a décidé, à l'unanimité moins une abstention, que, oui, M. Queloz n'aurait qu'à s'exprimer en séance plénière... Il a même été évoqué que l'avantage d'un rapport de minorité était de pouvoir prendre la parole aussi souvent que nécessaire. Bien sûr, c'est un avantage, mais ce n'est pas le seul... (*Exclamations.*) Imaginez, à la lecture du rapport que je vous ai fait parvenir, le développement d'un tel sujet en commission... C'est mission impossible!

Un rapport de minorité, rédigé après les débats et le vote de la commission, peut être étouffé par le renvoi à des documents de référence. Mais l'avantage numéro un d'un rapport de minorité, c'est que vous le recevez avec le rapport de majorité. Vous pouvez ainsi en débattre en connaissance de cause dans les caucuses, sur la base des arguments qui y sont développés. Cela change la donne... (*Excla-*

mations.) Cela change la donne parce que, vous le savez, les prises de position sont très souvent déterminées avant d'entrer dans cette enceinte pour les séances plénières.

Vous pouvez bien comprendre alors, Monsieur le président, que je n'étais pas vexé du tout, mais triste et déçu... De la part de gens qui se vantent d'être démocrates, c'était manifestement là une insulte non pas à mon endroit, mais tout simplement à la démocratie.

Mesdames et Messieurs, on a voulu commencer le débat sur cette motion à 22 h 50, lors de la séance supplémentaire du 13 novembre, en nous disant: «On ira jusqu'au bout...» Comme nos débats ne sont plus retransmis sur le petit écran à partir de 23 h, l'objectif était sans doute de cacher quelque chose au public. C'est du moins ce que je pouvais ressentir et je le déplore.

Mais je connais le nom du responsable de cette décision et je réglerai mes comptes avec lui, il ne perd rien pour attendre! Toutefois, je voudrais remercier...

Le président. Monsieur Queloz, l'article 86 du règlement du Conseil municipal m'oblige à vous inciter à rester dans le sujet de ce rapport... (*Applaudissements.*) C'est-à-dire, votre rapport de minorité et non pas le déroulement de la procédure qui vous a permis de développer votre rapport. C'est notre règlement. Je vous ai déjà laissé cinq minutes pour exposer la situation, alors je vous prie maintenant d'entrer dans le cadre du sujet, à savoir les rapports de majorité et de minorité de la commission sociale et de la jeunesse sur cette motion M-540, intitulée «Pour une campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire», et non pas sur les procédures de notre parlement et des parlements d'Europe et d'ailleurs. Je vous remercie, Monsieur Queloz.

M. Georges Queloz. Je vous ai bien entendu, Monsieur le président. Je voulais simplement remercier les auteurs des motions d'ordre, le Parti du travail et l'Union démocratique du centre, et toutes celles et tous ceux qui les ont votées. Grâce à eux, nous pouvons débattre de cet objet ce soir. Je reprendrai la parole au moment du développement de la motion.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Je vais parler en qualité de motionnaire et aussi au nom de mon groupe A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants. Je ne remonterai pas aussi loin dans l'histoire que M^{me} Sumi-Viret, mais simplement à la date d'obtention du droit de vote par les femmes, soit, pour la Suisse, 1971.

Notre groupe, naturellement, approuve la démarche engagée par cette motion, à savoir la création d'un colloque et la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation à l'égalité destinée aux éducateurs et aux éducatrices de la petite enfance.

Comme les auditions de la commission et un certain nombre d'études l'ont montré, les enfants, avant l'âge de 7 ans, différencient l'homme de la femme à partir des comportements, et force est de constater que l'ensemble des livres et des jouets destinés à cet âge figent ces mêmes comportements selon des rôles sociaux de sexe préétablis que nous devons combattre, si nous voulons appliquer et rendre effective la loi sur l'égalité entre hommes et femmes.

Ces rôles... Femmes censées être naturellement altruistes et portées vers des activités plus liées à la sphère privée, comme le ménage, les soins aux enfants ou aux personnes âgées; hommes naturellement agressifs et doués pour faire carrière. Ces rôles sont illustrés par les jeux et par les livres destinés aux jeunes enfants: ménage, dinette et poupées pour les filles; jeux de construction, figurines de pompiers ou de soldats pour les garçons.

Rose pour les filles, pour les garçons dans des tons plutôt neutres ou, souvent, vert armée, couleurs qui impriment dans l'inconscient des enfants le fait que, pour être une femme, il faut s'occuper des bébés, faire le ménage et que, pour être un garçon, il faut projeter, construire, faire l'armée, voire la guerre. Ces jeux identifient le sexe au rôle que la société veut encore imposer aux hommes et aux femmes, alors que le sexe, M^{me} Sumi-Viret l'a dit, est quelque chose de biologique et que le rôle est une pure construction d'une société encore inégalitaire et patriarcale.

Des études – je crois aux études scientifiques, contrairement au rapporteur de minorité – ont montré que les jeux de filles sont méprisés autant par les garçons que par leurs parents. Les garçons demanderont rarement une poupée ou une dinette et, à ce mépris, on peut voir que correspondra plus tard le mépris de la société tout entière pour les tâches ménagères et pour les soins de nos enfants par les hommes – surtout – activités toutes dévalorisées. Au contraire, les filles pourront choisir des jeux de garçons, plus neutres et valorisés autant par les parents que par les enfants. Mais ces mêmes filles, après une quasi-période d'égalité – période des études – se verront renvoyées aux tâches répétitives des jeux de leur enfance, ménage, enfants.

Je vais vous demander, à la veille de Noël, d'aller un peu visiter nos magasins. Vous verrez quel est le choix de cadeaux proposés pour les filles et quel est le choix de cadeaux pour les garçons, puisque maintenant les jouets ont un sexe. Il y aura un petit aspirateur rose pour les filles, une petite trousse de maquillage, oui... Et pour les garçons, toute une panoplie de jeux d'aventure qui permettent justement à ces garçons de se projeter dans l'avenir et de créer.

Mesdames et Messieurs, si nous voulons réaliser une réelle égalité entre hommes et femmes dans la sphère privée aussi bien que publique, il nous faut commencer par lutter contre les stéréotypes de genres imposés dès la prime enfance à nos enfants. Stéréotypes qui, à cet âge, s'inscrivent non seulement comme des rôles sociaux de sexes, mais aussi comme des caractères sexuels secondaires, et qui emprisonnent les futurs adultes dans un carcan inconscient, où un homme s'occupant d'enfants ne se sentira pas – ou plus – un homme, et où une femme aspirant à une vie professionnelle gratifiante s'octroiera difficilement le droit d'être aussi une femme et une mère.

Pour répondre au rapporteur de minorité, qui nous dit que l'enfant fait la différence entre papa et maman parce que papa se rase et maman se maquille... Mesdames et Messieurs, peut-on prendre ses propos au sérieux? Je pense que les papas imberbes ou ceux qui se laissent pousser la barbe remercieront le rapporteur, ainsi que les mères qui ne se maquillent pas... On peut bien sûr se faire du souci pour leurs enfants, parce qu'ils souffriront peut-être d'un problème d'identité sexuelle... (*Rires.*) Et elles, ces femmes qui ne se maquillent pas, sont-elles de vraies mères? A mon avis, une étude scientifique s'impose pour répondre à cette épineuse question...

Le rapporteur de minorité nous dit également que nous voudrions mettre en place une éducation digne d'un régime totalitaire avec cette campagne de sensibilisation et ce colloque. Mais, Mesdames et Messieurs, le vrai carcan, le vrai régime totalitaire, c'est celui qu'on impose à nos enfants maintenant. «Sois un homme!» «Joue au soldat, mon fils, sois un soldat!» «Sois une femme, maquille-toi, ma fille!» «Garçon, à toi les rôles de pouvoir et la création, ainsi que le pouvoir financier!» «Femme, à toi la répétition dévalorisante du ménage, de la reproduction et du bénévolat!»

Les clichés servis par la société et relayés par les jeux et les livres pour la jeunesse et, dans le cas qui nous occupe, le plus jeune âge, empêchent notre société de se construire selon le vœu de beaucoup, dans le respect de la vie, de la liberté de nos enfants, individus riches dans leurs différences, à qui la société doit offrir plus qu'un rôle de violence et de mort pour les hommes, ou qu'un rôle de reproductrice, infirmière pour les femmes, plus que des tâches ou activités dites féminines, méprisées, et des activités dites masculines, encensées, plus qu'un rôle de dominant ou de dominé.

Ce changement est à opérer dès la plus tendre enfance. C'est à ce prix que nous changerons de société – notre société qui, actuellement, oscille entre Eros et Thanatos. C'est à ce prix que nous changerons cette société en une société résolument tournée vers les forces constructives, et respectueuse de nos enfants, futurs acteurs et actrices de la société de demain que nous voulons égalitaire.

C'est pourquoi je vous demande, au nom de l'égalité qui doit se réaliser dans la démocratie nouvelle qui est en train de se construire depuis que les femmes ont acquis le droit de vote, de donner aux éducateurs et aux éducatrices de la petite enfance les moyens de déchiffrer les messages implicites adressés aux petits enfants par le biais des jeux, des livres, et par le biais des propres marques et propres comportements de ces éducateurs et de ces éducatrices, afin que ces éducateurs et ces éducatrices puissent être éclairés sur les enjeux d'une éducation de la petite enfance, afin qu'ils et elles agissent dans le sens de l'égalité entre hommes et femmes, que notre groupe A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants appelle de ses vœux et veut se donner les moyens de mettre en place. (*Applaudissements.*)

Le président. Dix orateurs sont encore inscrits et il est 19 h. Je vous propose de suspendre nos débats et de reprendre à 20 h 30 précises avec la poursuite de la discussion sur cet objet. Je vous souhaite un bon appétit!

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3006
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3006
3. Questions orales	3007
4. Proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2006 en vue du boucllement du crédit extraordinaire de 2 150 000 francs destiné à la réalisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections du Musée d'art et d'histoire, avec l'ouverture d'un crédit complémen- taire de 95 915 francs (PR-512)	3011
5. Proposition du Conseil administratif du 1 ^{er} novembre 2006 en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif au projet d'agrandisse- ment et de rénovation du Musée d'ethnographie (PR-513)	3014
6. Proposition du Conseil administratif du 1 ^{er} novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 180 000 francs destiné à la refonte du réseau d'eau du cimetière de Plainpalais, situé à la rue des Rois, sur la parcelle 3A PE 51 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève (PR-514)	3046
7. Proposition du Conseil administratif du 1 ^{er} novembre 2006 en vue du boucllement du crédit extraordinaire de 200 000 francs destiné à cou- vrir une partie des frais d'organisation de la réunion de suivi du Som- met mondial pour le développement social (26-30 juin 2000) selon le crédit voté le 27 juin 2000 (proposition PR-36) et de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 7579,45 francs (PR-515)	3049
8. Proposition du Conseil administratif du 1 ^{er} novembre 2006 en vue du boucllement du crédit destiné à la poursuite de l'effort de modernisa- tion de l'administration municipale par le renouvellement du mobi- lier et des équipements de bureau, avec l'ouverture d'un crédit com- plémentaire de 146 599,48 francs (PR-516)	3051
9. Proposition du Conseil administratif du 8 novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 204 800 francs destiné à l'installation de	

- bornes d'accès escamotables au quai marchand des Eaux-Vives, parcelles 2913, 2924, 2929, 2567, 2938, section Eaux-Vives (PR-517) . 3053
10. Proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2006 en vue de l'ouverture de deux crédits, pour un montant total de 481 200 francs, soit:
- un crédit de 293 700 francs destiné à la rénovation de l'éclairage public des deux cheminements d'accès au restaurant dans le parc des Eaux-Vives;
 - un crédit de 187 500 francs destiné à l'amélioration des illuminations des arbres dans le parc des Eaux-Vives (PR-518) 3069
11. Rapports de majorité et de minorité de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M^{mes} Anne Moratti Jung, Hélène Ecuyer, Gisèle Thiévent, Liliane Johner, Catherine Gaillard-Iungmann, Marie-France Spielmann, Caroline Schum, Marguerite Contat Hickel, Virginie Keller Lopez, Claudine Gachet, Nicole Valiquer Grecuccio, Béatrice Graf Lateo, Sarah Klopman, Monique Cahannes, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Mathias Buschbeck, Didier Bonny, Alpha Dramé et Eric Rossiaud, renvoyée en commission le 24 octobre 2005, intitulée: «Pour une campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire» (M-540 A/B). Suite du premier débat 3078
12. Propositions des conseillers municipaux 3086
13. Interpellations 3086
14. Questions écrites 3086

La mémorialiste:
Marguerite Conus